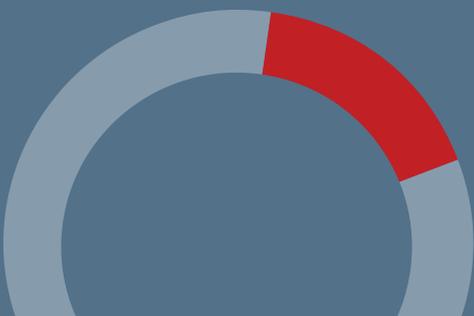




Indice de gouvernance  
des ressources naturelles

2021



AVANT-PROPOS .....	2
RÉSULTATS DE L'INDICE DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES 2021.....	4
MÉTHODOLOGIE .....	6
1. RÉSULTATS .....	10
2. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION .....	21
3. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE .....	26
4. ESPACE CIVIQUE.....	32
5. RECOMMANDATIONS.....	34
NOTES DE FIN DE DOCUMENT.....	36

## MESSAGES CLÉS

- Ces cinq dernières années, les scores attribués à la gouvernance des ressources naturelles se sont améliorés dans les pays évalués, mais les lacunes en matière de transparence et de suivi mettent en évidence les risques imminents qu'impliquent la corruption et la transition énergétique.
- Certains des domaines les moins bien gouvernés du secteur extractif affectent particulièrement la vie des citoyens, comme la transparence et le suivi des impacts environnementaux et sociaux locaux.
- Les pays ont renforcé à la fois les cadres juridiques et leur mise en œuvre au cours des cinq dernières années, mais les écarts entre les politiques et leur application dans la pratique se sont généralement creusés.
- Les gouvernements et les entreprises doivent adopter en priorité des mesures visant à divulguer les propriétaires réels des entreprises. Les gouvernements peuvent renforcer les lois relatives à la transparence de la propriété réelle en ciblant les risques de corruption, en réduisant les ambiguïtés juridiques, ainsi qu'en imposant une divulgation publique. La divulgation des contrats de la part des gouvernements et des entreprises doit être plus exhaustive.
- Les fondamentaux en matière de transparence et de responsabilité financière des sociétés font défaut à de nombreuses entreprises publiques. Ces dernières doivent renforcer les mesures d'intégrité, établir des règles claires et veiller à la divulgation des ventes de matières premières.
- La participation des citoyens est essentielle pour une transition énergétique juste et équitable. Cependant, le manque de transparence sur les prévisions de prix du pétrole et les scénarios de demande, les dépenses des entreprises pétrolières nationales, ainsi que les émissions empêchent les citoyens de déterminer si les autorités réalisent des paris risqués quant à l'exploitation des combustibles fossiles.
- Plusieurs pays disposant de réserves importantes de minéraux critiques ne sont pas préparés au boom à venir. En même temps, les pays ne doivent pas perdre de vue la gouvernance des minéraux « traditionnels ».
- Pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles, les gouvernements doivent :
  - o Assurer la mise en œuvre des lois sectorielles, en particulier des politiques élaborées pour lutter contre les risques de corruption et les impacts locaux négatifs liés l'extraction.
  - o Améliorer le suivi dans les domaines à haut risque de corruption, tels que l'octroi de titres, la passation de marchés par les entreprises publiques et le négoce des matières premières.
  - o Garantir la transparence et la redevabilité en matière de risques climatiques et de prise de décision au sujet de la transition énergétique, plus précisément de toute extraction de combustibles fossiles et d'exploitation des minéraux nécessaires au développement des technologies vertes.
  - o Protéger l'espace civique, afin que les citoyens soient libres d'exiger et de façonner une transition énergétique juste et équitable par le biais de dialogue et de débats.

# Avant-propos

Les décisions relatives à la gouvernance des secteurs pétrolier, gazier et minier déterminent le bien-être du milliard de personnes vivant dans la pauvreté dans les pays riches en ressources naturelles. Lorsque les politiques et les pratiques assurent une prise de décision informée, inclusive et responsable, les ressources naturelles peuvent favoriser l'émergence de sociétés équitables, prospères et durables, au lieu de leur nuire.

La crise climatique, la pandémie de coronavirus et les changements radicaux sur les marchés mondiaux de l'énergie ont accru les enjeux de la bonne gouvernance : la Banque mondiale estime qu'environ 150 millions de personnes ont été poussées dans l'extrême pauvreté cette année.

Une transition juste et bien gérée en vue d'un avenir à faibles émissions de carbone constitue à la fois un impératif de développement pour ces personnes, ainsi qu'un impératif climatique pour la planète entière. Des décisions complexes sur l'adoption de mesures politiques et économiques nécessaires à l'abandon progressif des combustibles fossiles et à une augmentation responsable de la production de minéraux de transition sont au cœur de cette double crise. La gouvernance des secteurs pétrolier, gazier et minier jouera un rôle central afin de parvenir à l'abandon des combustibles fossiles et de renouer avec le progrès dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Au sein de Natural Resource Governance Institute (NRGI), nous nous associons aux réformateurs pour fournir des analyses crédibles, en libre accès et fondées sur des données probantes, ainsi qu'un cadre garantissant la gouvernance efficace des secteurs extractifs, par le biais de transparence et de la redevabilité. Nous produisons l'Indice de gouvernance des ressources naturelles (RGI) en tant qu'outil de diagnostic servant à mesurer la gouvernance des secteurs pétrolier, gazier et minier dans certains pays, ainsi que pour identifier les possibilités de réformes des politiques et des pratiques aux niveaux mondial, régional et national.

Dans le RGI 2021, nous évaluons la gouvernance des secteurs extractifs dans 18 pays, notamment les producteurs de minéraux et d'hydrocarbures établis, ainsi que les acteurs nouveaux et potentiels de la production de ressources naturelles. Les résultats du RGI 2021 montrent qu'en moyenne, la gouvernance des ressources s'est améliorée au cours des cinq dernières années dans

les pays évalués. Dans de nombreux cas, les décideurs favorables aux réformes et les défenseurs déterminés de la société civile ont contraint les gouvernements à divulguer davantage les contrats qu'ils ont signés avec les entreprises extractives, à divulguer un volume plus important d'informations sur la production extractive, la valeur des exportations et les paiements versés aux gouvernements, et à adhérer aux initiatives internationales de transparence.

Toutefois, les résultats du RGI soulignent également la nécessité de consolider ces acquis, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des politiques. L'indice identifie les risques émergents, et les opportunités, en vue d'une gouvernance forte du secteur. Il est essentiel de cibler les risques de corruption dans le secteur en renforçant la surveillance et les meilleures pratiques en matière d'intégrité. Les citoyens ont besoin de plus d'informations pour examiner les risques climatiques et les décisions relatives à la transition énergétique prises par les gouvernements et les entreprises des pays producteurs de combustibles fossiles. Les risques de gouvernance et de corruption associés aux minéraux critiques méritent également une plus grande attention. L'indice met aussi en évidence l'importance durable de l'espace civique, sans lequel il ne peut y avoir de véritable redevabilité, et la nécessité de faire face aux menaces qui pèsent sur cet espace.

Notre réponse collective aux défis et aux opportunités de réforme identifiées dans le cadre du RGI déterminera le rythme et le succès de la transition énergétique, la disponibilité des ressources financières pour la reprise après la pandémie et le développement durable à plus long terme, ainsi que la mesure dans laquelle nous réduirons les inégalités et les risques de corruption. Nous sommes convaincus que l'Indice de gouvernance des ressources naturelles constitue un outil puissant pour soutenir des choix efficaces et responsables en matière de gouvernance des ressources, tout en garantissant un meilleur avenir pour tous.

**Suneeta Kaimal**

*Présidente et directrice générale*

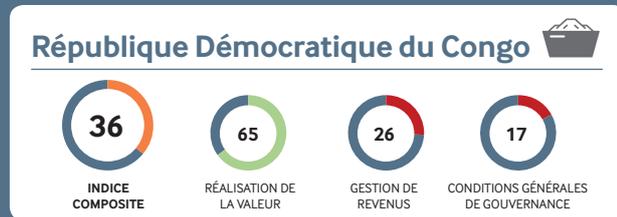
*Natural Resource Governance Institute*

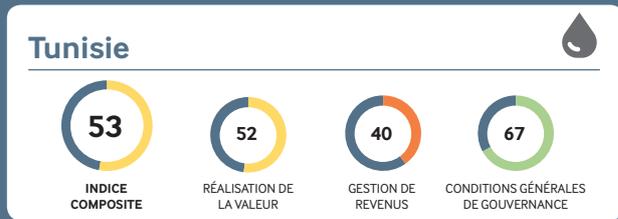
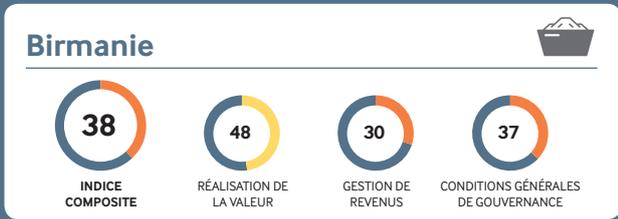
# Résultats de l'Indice de gouvernance des ressources naturelles 2021

TRANCHES DE PERFORMANCES :

BIEN : supérieurs à 75    SATISFAISANT : scores de 60-74    INSUFFISANT : scores de 45-59    FAIBLE : scores de 30-44    DÉFAILLANT : Scores de moins de 30

🚰 PÉTROLE ET GAZ    🏠 SECTEUR MINIER    🏠 SECTEUR MINIER DES PIERRES PRÉCIEUSES





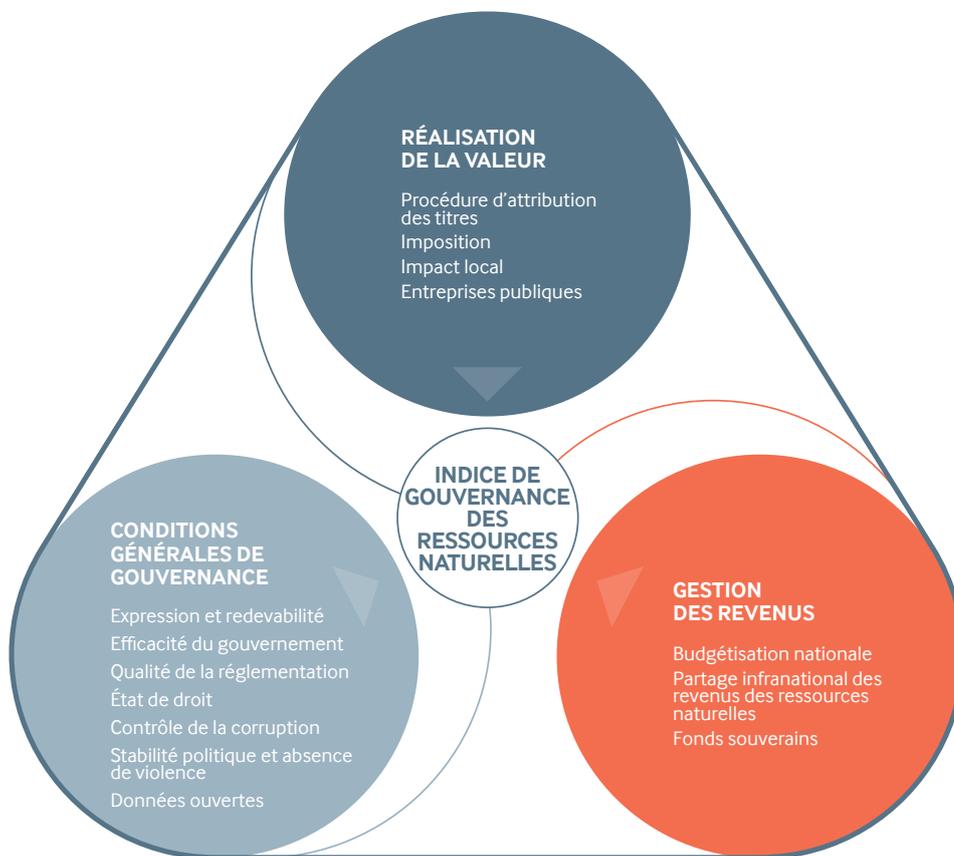
# Méthodologie

## Ce que mesure l'Indice de gouvernance des ressources naturelles

L'Indice de gouvernance des ressources naturelles (RGI) évalue les politiques et les pratiques employées par les autorités pour gouverner les secteurs pétrolier, gazier et minier de leur pays. L'indice attribue un score composite à chaque évaluation. NRGi a calculé ce score composite pour chaque évaluation nationale en se basant sur le score des trois composantes de l'indice. Deux des composantes comprennent de nouvelles recherches fondées sur les réponses des experts à un questionnaire détaillé, qui mesurent directement la gouvernance des ressources extractives de pays.<sup>1</sup>

La première composante, la « Réalisation de la valeur », englobe la gouvernance de l'octroi des titres d'exploitation, l'exploration, la production, les impacts environnementaux et sociaux, la collecte des revenus et les entreprises publiques.

La deuxième composante, la « Gestion des revenus », concerne la gestion de la budgétisation nationale, du partage infranational des revenus des ressources naturelles et des fonds souverains.<sup>2</sup>



La troisième composante de l'indice évalue les « Conditions générales de gouvernance » d'un pays. Cette composante s'appuie sur les données des indicateurs mondiaux de gouvernance (Worldwide Governance Indicators) et le répertoire des données ouvertes (Open Data Inventory) pour mesurer le contexte général en matière de gouvernance.<sup>3</sup>

Le score de chacune des trois composantes est basé sur les scores attribués aux domaines politiques de ses sous-composantes. Chacune des sous-composantes liées à la réalisation de la valeur et à la gestion des revenus se concentre sur des domaines distincts en matière de gouvernance et se rapporte à un précepte de la Charte des

ressources naturelles de NRGI, ainsi qu'à son cadre de référence.<sup>4</sup> Pour chaque niveau de l'indice, les scores sont établis sur une échelle allant de zéro à 100, ce qui permet aux utilisateurs d'évaluer la qualité de la gouvernance des ressources en termes de composites, de composantes, et de sous-composantes. Chaque question de l'indice évalue soit l'existence d'une loi, soit le divulgation effective d'informations. Par conséquent, un score est attribué aux règles et aux pratiques pour l'ensemble des évaluations. Les résultats du RGI sont regroupés en cinq tranches de performances : « bien », « satisfaisant », « insuffisant », « faible » et « défaillant », afin d'améliorer l'accès aux données des utilisateurs et des parties prenantes, et permettre une catégorisation des niveaux de gouvernance des ressources naturelles.

#### Tranches de performances de l'Indice de gouvernance des ressources naturelles

<b>Bien</b>	<b>≥ 75</b>	Un pays a établi des lois et des pratiques qui sont susceptibles de permettre aux citoyens de bénéficier de la richesse des ressources extractives, même si certains coûts pour la société sont probables.
<b>Satisfaisant</b>	<b>60-74</b>	Certaines politiques et pratiques de gouvernance en place sont solides, mais des améliorations sont nécessaires dans certains domaines. Les citoyens pourront vraisemblablement profiter de la richesse dérivée des ressources extractives, même si des coûts pour la société sont probables.
<b>Insuffisant</b>	<b>45-59</b>	La gouvernance est solide dans certains domaines, et problématique dans d'autres. Les résultats indiquent que les citoyens pourraient profiter de la richesse dérivée des ressources extractives au bout d'un certain temps, mais ces bénéfices sont probablement insuffisants pour le moment.
<b>Faible</b>	<b>30-44</b>	Un pays a établi des procédures et des pratiques minimales pour gérer les ressources naturelles, mais la plupart des éléments nécessaires pour garantir que la société en bénéficie sont absents.
<b>Défaillant</b>	<b>&lt; 30</b>	Un pays ne dispose pratiquement d'aucun cadre de gouvernance pour garantir que l'extraction des ressources naturelles profite à la société. Il est fort probable que certaines entreprises et élites soient les seules à en bénéficier.

### Indice de gouvernance des ressources naturelles 2021 : échantillon et comparabilité

Les scores du RGI 2021 sont fondés sur le même cadre et un questionnaire pratiquement identique à celui de l'édition précédente, le RGI 2017.<sup>5</sup> Les pays et les évaluations peuvent être directement comparés aux scores attribués d'une édition à l'autre de l'indice. Le RGI 2021 a examiné et mesuré l'état de la gouvernance des ressources naturelles jusqu'à la fin décembre 2020. Par conséquent, les scores et l'analyse de l'indice ne tiennent pas compte de toute évolution survenue après cette date.

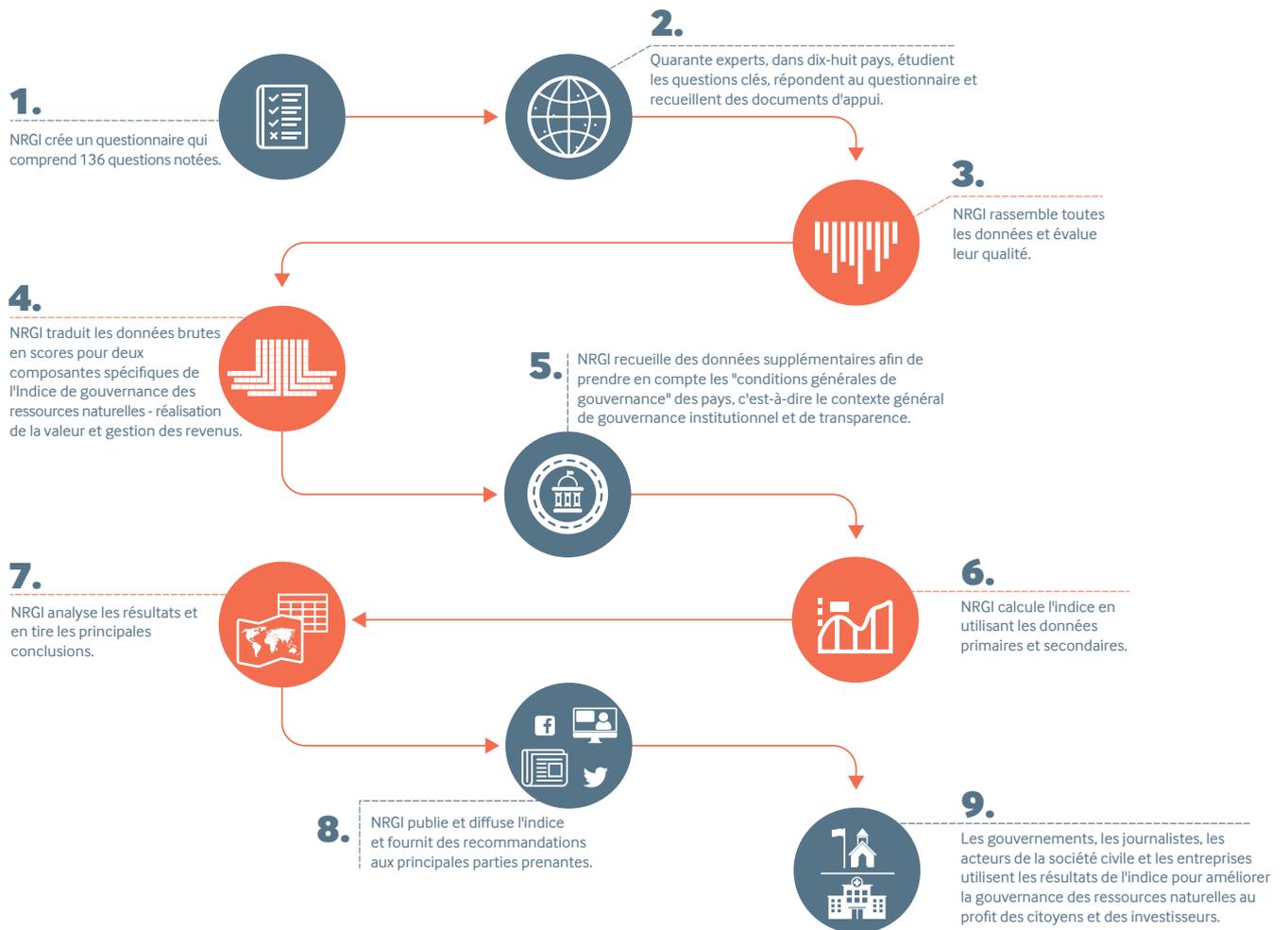
Le RGI 2021 a évalué la gouvernance des ressources naturelles dans 18 pays. Pour la moitié d'entre eux, l'évaluation portait à la fois sur le secteur minier et le secteur du pétrole et du gaz.<sup>6,7</sup> Au total, 28 évaluations sectorielles ont été réalisées. Les résultats et l'analyse de ces évaluations de pays ont été publiés tout au long du deuxième semestre de 2021.<sup>8</sup> Le RGI 2021 présente un échantillon plus restreint que le RGI 2017 afin de favoriser un plaidoyer politique ciblé au niveau national en partenariat avec les preneurs de décisions et les acteurs en matière de redevabilité.

Vingt-deux évaluations peuvent être directement comparées à celles du RGI 2017, dont le présent rapport tire une analyse comparative, démontrant les changements survenus en matière de gouvernance des ressources naturelles au cours de cette période de cinq ans. Six nouvelles évaluations, intégrées pour la première fois dans le RGI, ont été réalisées dans des pays récemment devenus producteurs de pétrole et de gaz (ou qui en ont l'intention) ou au sein desquels le secteur minier occupe une place prédominante.<sup>9</sup> Entre les deux éditions complètes du RGI, des évaluations intermédiaires ont été menées en Guinée (2019), au Mexique (2019) et en République Démocratique du Congo (RDC) (2020).

### Questions pilotes de l'Indice de gouvernance des ressources naturelles 2021

Au cours du processus de collecte des données, NRGi a également recueilli les réponses à des questions pilotes portant sur la transition énergétique et les liens économiques, qui constituent deux domaines prioritaires clés de la Stratégie 2020-2025 de NRGi.<sup>10</sup> Bien que les réponses à ces questions n'aient pas été prises en compte dans les scores composites des pays de la version de l'indice de cette année, les résultats ont dévoilé des informations essentielles sur la manière dont les pays se préparent à la transition énergétique, ainsi que sur la mesure dans laquelle les gouvernements et les entreprises publiques divulguent des informations sur le climat dans le secteur extractif, ainsi que sur les politiques qui régissent leur réflexion à propos des liens économiques tels que le contenu local ou le traitement et l'utilisation domestiques des minéraux, du pétrole ou du gaz. Les réponses à ces questions pilotes ont orienté l'analyse tout au long de ce rapport et sont disponibles en ligne.<sup>11</sup>

## Conception de l'Indice de gouvernance des ressources naturelles 2021



# 1. Résultats

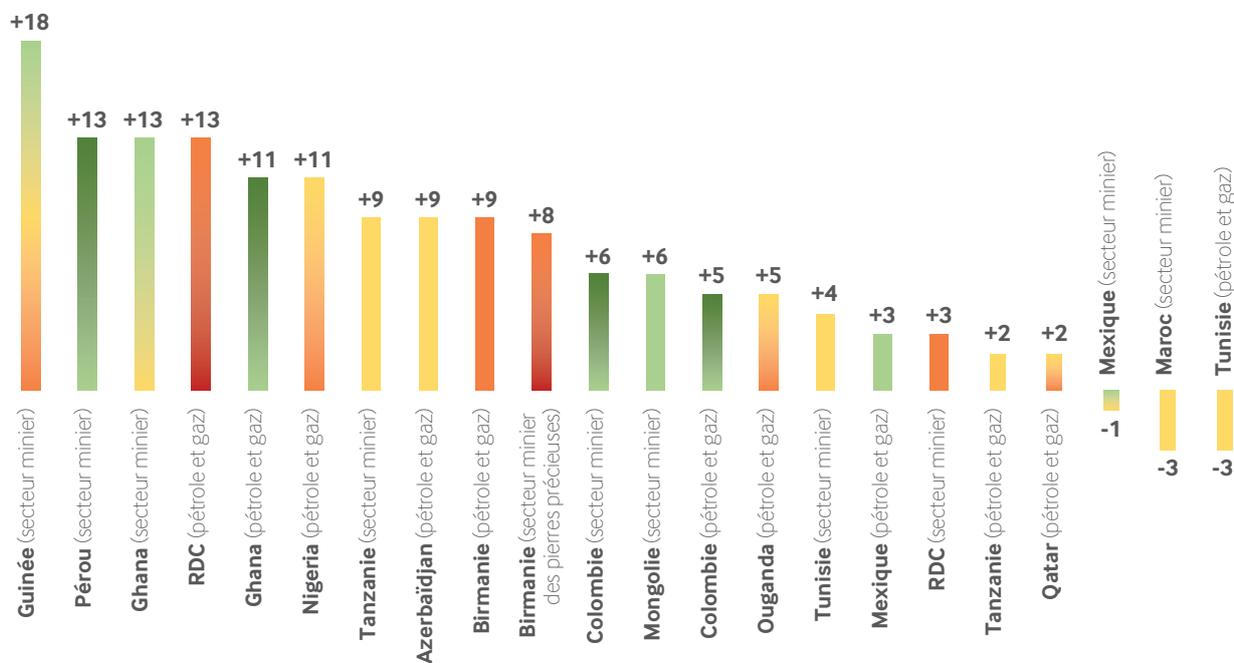
## Résultats et tendances l'Indice de gouvernance des ressources naturelles 2021

**Les scores en matière de gouvernance des ressources naturelles se sont améliorés, mais les écarts de transparence et de suivi mettent en évidence les risques de corruption et ceux liés à la transition énergétique.**

Le RGI 2021 indique une amélioration des scores attribués à la gouvernance des ressources naturelles au cours des cinq dernières années pour 19 évaluations de

pays sur 22 et 11 évaluations de pays sont passés dans des tranches de performances plus élevées. Le secteur minier de la Guinée enregistre la plus nette amélioration, où le score composite est passé de la tranche « faible » dans le RGI de 2017 à « insuffisant » dans l'évaluation intermédiaire de 2019, puis à « satisfaisant » dans le RGI de 2021, témoignant ainsi de progrès significatifs en matière de gouvernance du secteur minier du pays.

Évolution des scores et des tranches de performances entre les Indices de gouvernance des ressources naturelles 2017 et 2021



TRANCHES DE PERFORMANCES :

BIEN : Scores supérieurs à 75    SATISFAISANT : Scores de 60-74    INSUFFISANT : Scores de 45-59    FAIBLE : Scores de 30-44    DÉFAILLANT : Scores de moins de 30

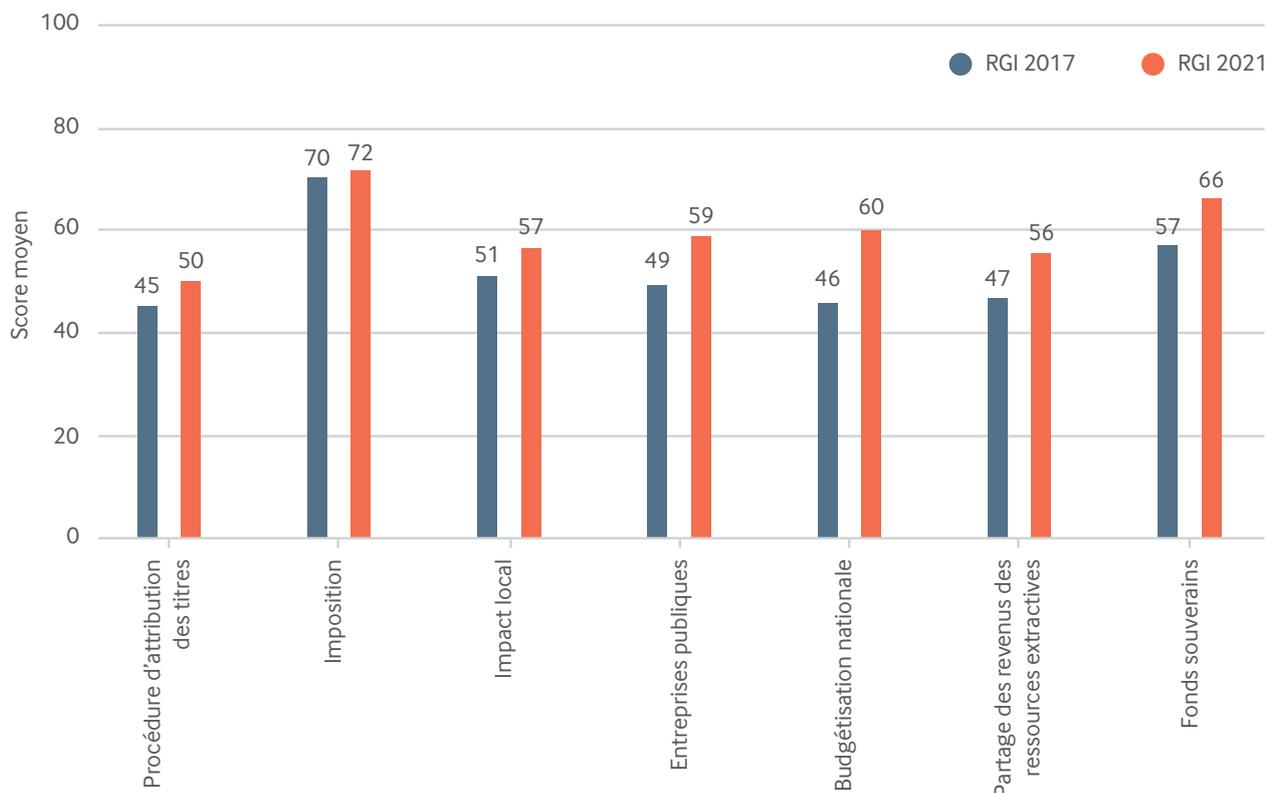


Dans les évaluations correspondantes, les sept sous-composantes spécifiques à l'industrie extractive du RGI ont démontré des degrés d'amélioration variables entre les deux éditions de l'indice.

Dans l'ensemble, les améliorations apportées à la gestion des revenus ont entraîné les meilleures augmentations des scores composites. En particulier, les scores relatifs à

la gouvernance de la budgétisation nationale ont connu la plus grande amélioration, avec 17 évaluations sur 22 témoignant de progrès. Ceci est dû principalement à des améliorations dans la divulgation des budgets nationaux et des informations sur la dette nationale, mais également des cadres juridiques régissant les règles budgétaires.

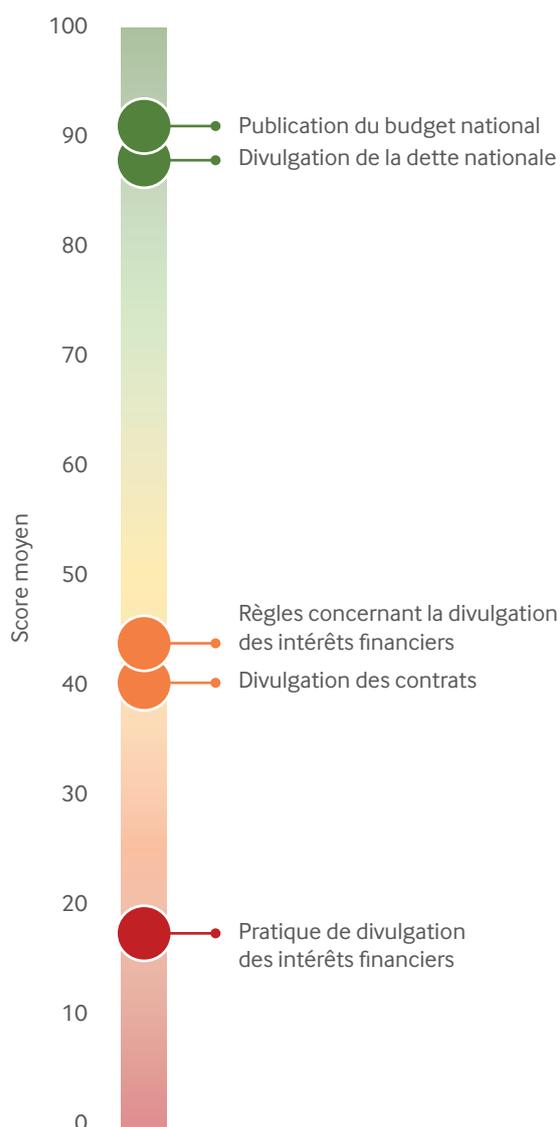
Améliorations des sous-composantes entre les Indices de gouvernance des ressources naturelles 2017 et 2021



La gouvernance en matière de procédure d’octroi des titres s’avère être le domaine le moins bien noté de la gouvernance des ressources naturelles, ce qui était également le cas dans le RGI 2017. Ce constat s’explique notamment par les scores faibles attribués aux lois relatives à la transparence de la propriété réelle et à la divulgation des actifs par les fonctionnaires (deux outils importantes pour la prévention de la corruption), ainsi que par les scores défailants concernant la divulgation publique effective de ces informations. Les gouvernements doivent renforcer les processus de divulgation de la propriété réelle pour accroître la surveillance et la redevabilité publiques afin de contribuer potentiellement à l’atténuation des risques de corruption dans le secteur extractif. (Pour en savoir plus sur les résultats liés à la corruption, voir la section 2.) Le RGI 2021 indique également que si de nombreux pays disposent désormais de règles exigeant la divulgation des contrats au sein du secteur extractif, certains éprouvent des difficultés à divulguer publiquement ces contrats dans la pratique.

Le RGI 2021 a révélé une baisse de près de 15 points en matière de divulgation des réserves de ressources naturelles au sein de l’échantillon de pays évalués. Les informations divulguées par les gouvernements de sept pays à propos de leurs réserves minières, pétrolières et gazières dans l’échantillon comparable étaient moins à jour et exhaustives qu’il y a cinq ans. Dans l’échantillon RGI 2021, des scores insuffisants, faibles ou défailants ont été attribués à plus de la moitié de toutes les évaluations concernant la divulgation des réserves, malgré l’urgence grandissante visant à surveiller ces dernières en lien avec la demande croissante en minéraux de transition et les appels à une action climatique plus prononcée du côté de l’offre.<sup>12</sup> Il sera essentiel de remédier à ces faiblesses, ainsi qu’à d’autres lacunes, pour aider les pays riches en ressources naturelles à prendre des décisions éclairées sur la transition vers des économies plus vertes et plus propres, d’une manière équitable et redevable. (Pour en savoir plus sur la transition énergétique, voir la section 3.)

Indice de gouvernance des ressources naturelles 2021 : indicateurs sélectionnés



### La gouvernance des entreprises publiques s'est améliorée, mais la vulnérabilité face à la corruption persiste.

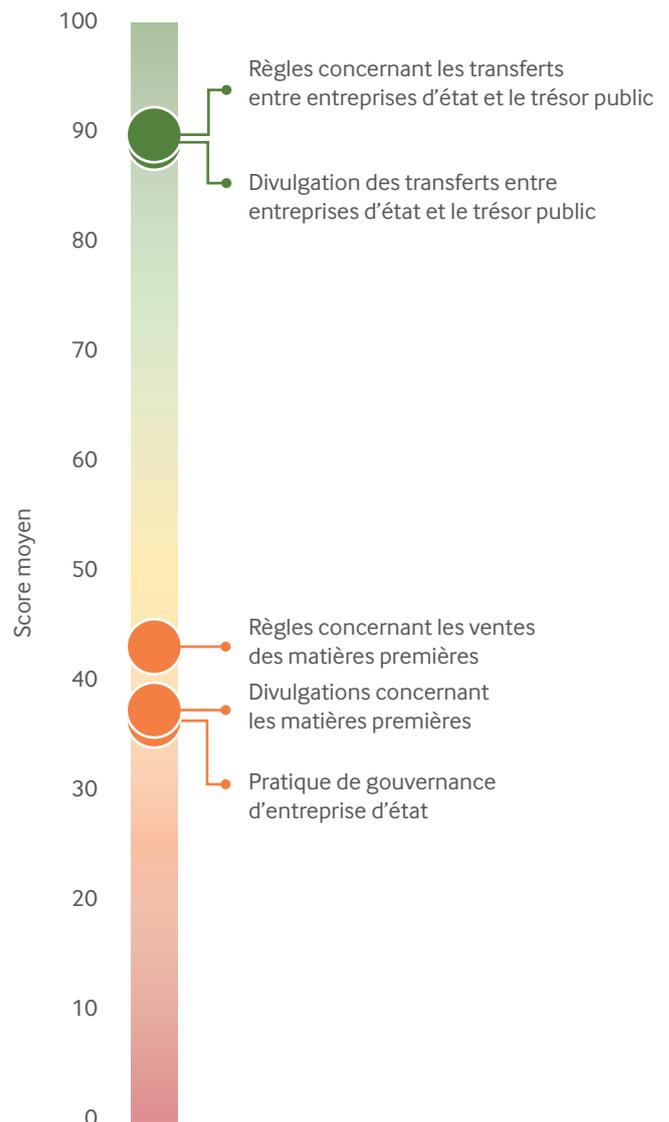
La gouvernance des entreprises publiques s'est améliorée de près de 10 points sur l'ensemble de l'échantillon, 14 des 21 entreprises publiques ont vu leur score s'améliorer au cours des cinq dernières années. Au cours de cette même période, seules quatre entreprises publiques (la State Oil Company of Azerbaijan Republic (SOCAR), l'OCP du Maroc, Petróleos Mexicanos (PEMEX) du Mexique et la Tanzania Petroleum Development Corporation (TPDC)) ont connu une baisse de leur score de gouvernance.

Le gouvernement ougandais, qui a pour objectif de lancer sa production de pétrole en 2025, a renforcé la gouvernance de l'Uganda National Oil Company (UNOC), dont le score a augmenté de 40 points, présentant la plus importante amélioration parmi les entreprises publiques évaluées. Cette amélioration est principalement liée à l'établissement de règles en matière de transfert de revenus, ainsi qu'au renforcement des règles régissant la déclaration d'information financière et les ventes de matières premières. Si ces progrès sont louables, les autorités ougandaises doivent encore déployer de nombreux efforts, car l'UNOC se classe dans la tranche de performance « insuffisant » selon le RGI.

Dans l'échantillon du RGI 2021, la différence entre les meilleurs et les pires indicateurs de gouvernance pour les entreprises publiques est réelle. Dix-neuf des 21 entreprises publiques évaluées disposent de règles régissant les transferts de revenus. Seules la SOCAR en Azerbaïdjan et la Société Nationale des Hydrocarbures (SONAHYDROC) en RDC ne les inscrivent pas dans la loi, bien qu'elles aient toutes deux divulgué des informations sur le partage des revenus dans la pratique. Toutefois, 15 des 21 entreprises publiques ont obtenu des scores insatisfaisants en matière de transparence de la gouvernance d'entreprise et 13 des 17 entreprises publiques ont obtenu des scores faibles ou défaillants à l'égard des divulgations concernant les ventes de matières premières. Ces deux domaines sont traditionnellement propices aux risques de corruption, et les conclusions du RGI 2021 soulignent la nécessité pour les gouvernements

et les entreprises publiques de s'attaquer d'urgence à ces domaines. (Pour en savoir plus sur les résultats liés aux entreprises publiques, voir la section 4.)

Indice de gouvernance des ressources naturelles 2021 : indicateurs sélectionnés relatifs aux entreprises d'État



**Certains des domaines les plus mal gouvernés du secteur extractif sont ceux qui ont le plus d'impact sur la vie des citoyens.**

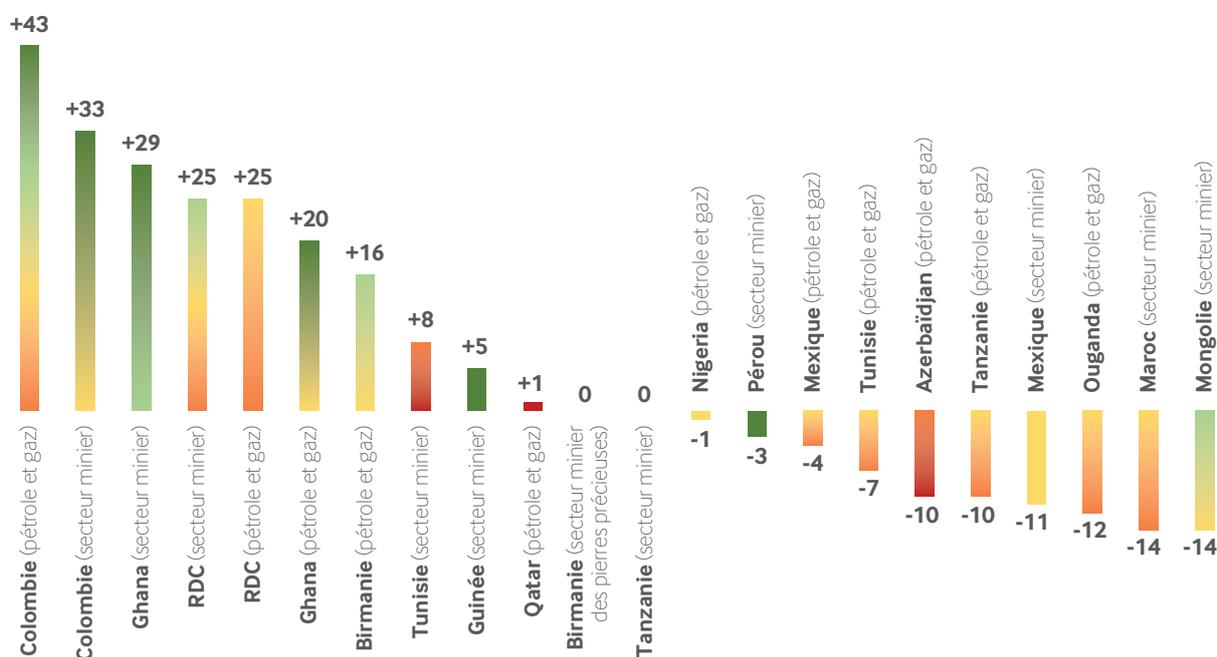
Parmi toutes les sous-composantes mesurées par le RGI, la gouvernance des impacts locaux ; notamment les aspects environnementaux et sociaux de l'extraction ; affichent le plus grand écart entre la hausse et la baisse des performances sur la période de cinq ans. Sur les 22 évaluations comparables, 10 font état de progrès, alors que 10 autres indiquent une détérioration.

Les impacts locaux liés à l'extraction pétrolière, gazière et minière sont depuis longtemps source de discordes entre les entreprises, les populations touchées et les gouvernements. En moyenne, tous les indicateurs liés à la pratique et à la divulgation dans la sous-composante

dédiée à l'impact local de l'indice ont démontré des niveaux de gouvernance faibles ou défailants.

Alors que tous les pays dans l'échantillon du RGI 2021 exigeaient de la part des entreprises qu'elles commandent des études d'impact environnemental et des plans d'atténuation, moins des deux tiers d'entre eux exigeaient leur divulgation publique et seul un tiers de l'échantillon divulguait de manière exhaustive l'ensemble de ces documents essentiels dans la pratique. Certains gouvernements n'exigent toujours pas la réalisation d'études d'impact social et peu d'entre eux divulguent ces plans, un constat inquiétant compte tenu des répercussions que les industries extractives peuvent avoir sur les populations locales. (Voir la figure de la page suivante).

Évolution des scores et des tranches de performances en matière de gouvernance des impacts locaux entre les Indices de gouvernance des ressources naturelles 2017 et 2021



TRANCHES DE PERFORMANCES :

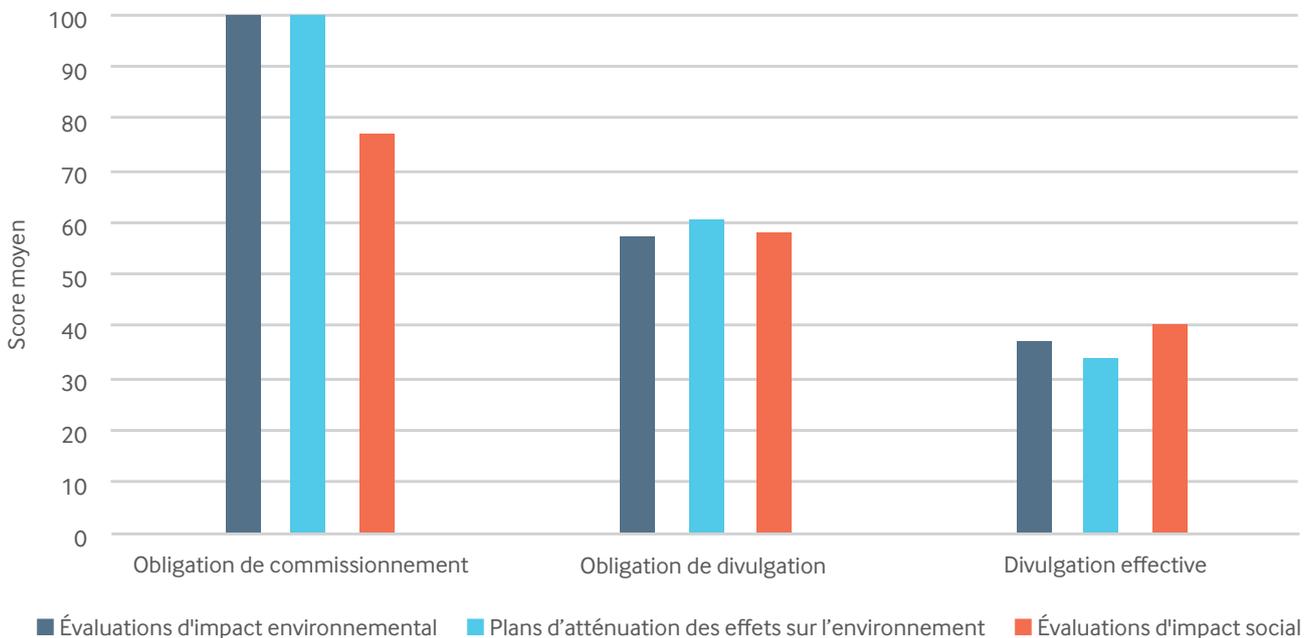
■ BIEN : Scores supérieurs à 75 ■ SATISFAISANT : Scores de 60-74 ■ INSUFFISANT : Scores de 45-59 ■ FAIBLE : Scores de 30-44 ■ DÉFAILLANT : Scores de moins de 30



Dans de nombreux pays, les gouvernements centraux transfèrent certains revenus provenant des ressources naturelles aux gouvernements infranationaux, afin que les organismes régionaux décident de la gestion des revenus en vue des dépenses locales. La décision visant à transférer des revenus à un gouvernement régional ou de décentraliser les activités de dépenses dépend du contexte, et le RGI évalue uniquement les transferts infranationaux dans les pays qui se sont engagés à effectuer de tels transferts. Ces revenus, s'ils sont bien gérés, peuvent contribuer au développement économique et social local, et sont susceptibles d'avoir un impact positif sur la vie des citoyens. Dans le cadre du RGI 2021, douze évaluations de pays ont révélé des politiques exigeant des audits des transferts infranationaux prescrits par la loi. Mais parmi ceux-ci, seuls quatre audits ont été réalisés et divulgués.

En ce qui concerne les conditions générales de gouvernance, l'une des sous-composantes les plus inquiétantes est celle mesurant la « stabilité politique et de l'absence de violence », pour laquelle 12 des 18 pays ont obtenu des scores insuffisants, faibles ou défailants, car elle présente les plus mauvais scores de l'indice. En général, l'espace civique s'est également rétréci à travers le monde lors des cinq dernières années, et 10 des 18 pays de l'échantillon du RGI 2021 ont obtenu des scores insuffisants, faibles ou défailants en ce qui concerne l'« expression et redevabilité », qui mesure la participation des citoyens d'un pays à la sélection de leur gouvernement, ainsi que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de la presse. (Pour en savoir sur les résultats liés à l'espace civique, voir la section 4.)

Scores moyens pour les études d'impact environnemental, les plans d'atténuation des effets sur l'environnement et les évaluations d'impact social dans l'Indice de gouvernance des ressources naturelles 2021



Les scores moyens attribués à la législation ont augmenté de près de neuf points, mais cette progression ne s'est pas accompagnée d'une hausse des scores moyens de pratique, qui n'ont augmenté que de six points.

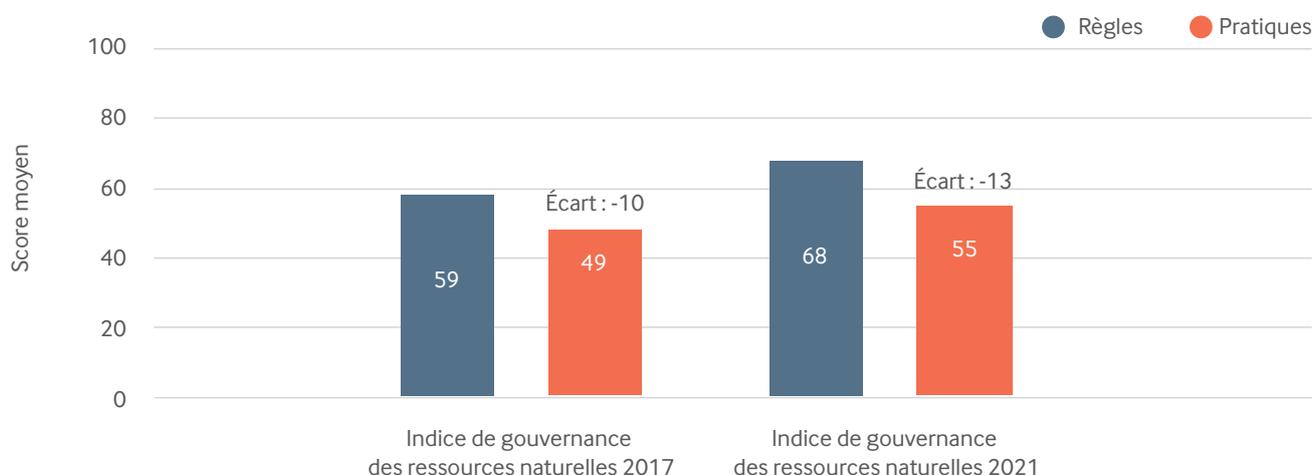
## Écart entre les règles et les pratiques

Le RGI 2021 permet de revenir sur l'une des principales conclusions du RGI 2017 : l'écart entre les règles qui définissent la gouvernance des ressources naturelles et leur mise en œuvre en pratique. Chacune des questions du questionnaire RGI concerne soit les lois, l'existence d'un cadre juridique (par exemple, en vue de la divulgation des contrats), soit la pratique, c'est-à-dire la mise en œuvre des lois (par exemple, la divulgation effective des contrats). Dans la plupart des cas, les pays ont obtenu de meilleurs résultats pour les questions de droit du RGI que pour les questions pratiques, ce qui mène une fois de plus à la conclusion qu'il existe un « écart entre les règles et les pratiques ».

**Les pays ont renforcé les lois et les pratiques au cours des cinq dernières années, mais les écarts de mise en œuvre se sont en grande partie accentués.**

Parmi les 22 évaluations pétrolières, gazières et minières mesurées dans les indices 2017 et 2021, les résultats font état d'améliorations générales de la solidité des cadres juridiques, grâce à l'adoption de législations et réglementations. Dans l'ensemble de l'échantillon, les scores moyens attribués à la législation ont augmenté de près de neuf points, mais cette progression ne s'est pas accompagnée d'une hausse des scores moyens de pratique, qui n'ont augmenté que d'environ six points.

Évolution de l'écart entre les scores de règles et la pratique entre l'Indice de gouvernance des ressources naturelles 2017 et 2021



Cela signifie qu'en moyenne, pour l'ensemble de l'échantillon, l'écart de mise en œuvre s'est creusé, les scores attribués à la législation du RGI 2021 comptent 13 points d'avance sur les scores de pratique (après une augmentation de 10 points dans les évaluations correspondantes du RGI 2017).

Le secteur pétrolier et gazier du Ghana illustre cet écart, avec l'établissement de nouvelles règles améliorant son score en matière de législation de 24 points, notamment en ce qui concerne l'octroi des titres et de budgétisation nationale. La mise en œuvre s'est également renforcée, mais d'un nombre de points beaucoup plus faible (neuf points), l'écart a donc augmenté de 15 points de l'écart entre la législation et la pratique.

### Des écarts de mise en œuvre importants constatés dans les domaines les plus exposés aux risques de corruption et qui importent le plus aux populations locales.

Le RGI 2021 a révélé des écarts préoccupants concernant la mise en œuvre des règles visant à lutter contre les risques de corruption et les impacts locaux négatifs du secteur extractif. Comme indiqué ci-dessus, alors que les gouvernements de la plupart des pays sont tenus par la loi de publier des études d'impact environnemental et social, peu d'entre eux ont procédé à leur publication dans la pratique. En ce qui concerne les risques de corruption, des scores de pratique défaillants et des écarts de mise en œuvre caractérisent à la fois la divulgation des actifs

#### Écarts de mise en œuvre sélectionnés entre les règles et la pratique dans l'Indice de gouvernance des ressources naturelles 2021

Catégorie	Domaine thématique	Score des règles	Score des pratiques	Écart entre les règles et les pratiques
Anticorruption	Divulgations des actifs des fonctionnaires	51	7	-44
	Divulgation de la propriété réelle	38	26	-12
	Publication régulière des contrats	63	41	-22
Impact local	Pratiques en matière de publication des études d'impact environnemental	57	37	-20
	Pratiques en matière de publication des études d'impact social	58	40	-18
	Pratique de divulgation des plans d'atténuation des effets sur l'environnement	61	34	-27
	Conformité en matière de clôture des projets	86	14	-72

## Des structures de gouvernance floues ou redondantes brouillent les lignes de responsabilité, entraînant souvent des écarts quant à la mise en œuvre.

par les fonctionnaires et la divulgation d'informations permettant d'identifier les propriétaires réels des entreprises extractives. La mise en œuvre inadéquate de ces règles empêche les pays d'obtenir les bénéfices environnementaux et de lutte contre la corruption escomptés pour les citoyens.

### Le gouvernement et les acteurs de la redevabilité doivent se concentrer sur les écarts de mise en œuvre persistants.

Le décalage naturel entre l'adoption et la mise en œuvre des règles peut expliquer en partie pourquoi les améliorations liées à la législation sont plus rapides que celles associées à la pratique : la mise en œuvre des règlements nécessite du temps. L'amélioration de 29 points du score de pratique du secteur minier de la Guinée entre les indices 2017 et 2021 est en partie révélatrice de cette dynamique, grâce à l'application progressive du Code minier de 2011. En 2019, une analyse entreprise par NNGI sur les écarts de mise en œuvre en Afrique subsaharienne a montré que plus la réforme juridique est récente, plus l'écart de mise en œuvre est important.<sup>13</sup>

Cependant, le RGI 2021 a également constaté des écarts persistants en matière de mise en œuvre, tant au niveau des pays qu'au niveau des domaines. Par exemple, les secteurs minier, pétrolier et gazier de la Tanzanie présentaient d'importants écarts de mise en œuvre dans le RGI 2021 (29 points et 18 points respectivement), tout comme dans leurs évaluations de 2017.<sup>14</sup> Ce constat indique des lacunes persistantes autour de questions spécifiques telles que la divulgation des contrats et la divulgation des plans d'atténuation des effets sur l'environnement, malgré l'établissement de lois lors de la recherche du RGI 2017, mais dont la mise en œuvre n'était pas effective à la date du RGI 2021.

Même les pays qui ont fait preuve d'une gouvernance solide des ressources naturelles et d'une amélioration générale de la mise en œuvre ne sont pas à l'abri d'écarts importants en la matière. Le secteur minier de la Colombie

fait partie des six évaluations du RGI 2021 qui a affiché une réduction générale de l'écart de mise en œuvre. Néanmoins, la mise en œuvre des règles concernant la fermeture et la réhabilitation des projets miniers dans le pays a pris du retard, qu'il s'agisse de l'évaluation de 2017 ou 2021, alors même que les environnements autour des sites miniers ont été gravement touchés.

### Les écarts de mise en œuvre découlent de facteurs politiques et administratifs.

L'identification et la mesure des écarts de mise en œuvre en matière de gouvernance du secteur extractif du RGI peuvent contribuer à l'étude des causes à l'origine de ces écarts, ainsi qu'à la réflexion sur leur prévention ou résolution.

De récentes réflexions émanant de NNGI à ce sujet ont mis en avant deux grandes catégories interdépendantes de causes à l'origine des écarts de mise en œuvre : des facteurs politiques, d'une part, et les contraintes administratives et les lacunes dans les processus d'élaboration des règles, d'autre part.<sup>15</sup>

Dans la catégorie des facteurs politiques, une cause importante est la résistance à la mise en œuvre par des acteurs gouvernementaux protégeant des intérêts politiques ou économiques (des intérêts privés ou individuels, éventuellement). Un des écarts les plus importants dans la mise en œuvre identifié dans les éditions 2017 et 2021 de l'indice concernait l'obligation pour les fonctionnaires de déclarer leurs biens. Ce constat peut être lié à la menace potentielle que représente la mise en œuvre d'une telle exigence pour les intérêts personnels de certains acteurs gouvernementaux. Les entreprises publiques puissantes peuvent également représenter un frein politique à la mise en œuvre. Par exemple, en RDC, le rôle des entreprises publiques minières est crucial pour comprendre les écarts de mise en œuvre liés à l'attribution ouverte de licences minières (étant donné le rôle de facto des entreprises publiques dans le processus d'attribution des titres par le biais de partenariats contractuels)

## Les pays qui obtiennent de moins bons résultats en matière d'efficacité gouvernementale et administrative sont en moyenne davantage susceptibles de présenter des écarts de mise en oeuvre plus importants dans les aspects liés à la gouvernance des ressources naturelles.

et à la divulgation des contrats, puisque de nombreux contrats miniers impliquant des entreprises publiques ne sont toujours pas publiés.<sup>16,17</sup> Des structures de gouvernance floues ou redondantes brouillent les lignes de responsabilité, entraînant souvent des écarts quant à la mise en oeuvre.

En ce qui concerne les contraintes administratives, les mesures de l'écart de mise en oeuvre dans le cadre des RGI 2017 et 2021 témoignent toutes deux d'une corrélation avec la sous-composante évaluant l'« efficacité du gouvernement ». Les pays qui obtiennent de moins bons résultats en matière d'efficacité gouvernementale et administrative sont en moyenne davantage susceptibles de présenter des écarts de mise en oeuvre plus importants dans les aspects liés à la gouvernance des ressources naturelles. Par exemple, la RDC, qui a présenté d'importants écarts de mise en oeuvre dans le secteur minier, ainsi que les secteurs pétrolier et gazier, a obtenu le plus mauvais score de l'échantillon 2021 attribué à l'efficacité du gouvernement, ainsi que des scores insuffisants en matière de mise en oeuvre effective des lois établies.

### Tous les écarts de mise en oeuvre ne sont pas identiques.

Les réformateurs doivent tenir compte non seulement de l'ampleur de l'écart entre la législation et la pratique, mais aussi de la solidité du régime juridique sous-jacent. Un pays présentant un léger écart de mise en oeuvre, mais également un score médiocre attribué au cadre juridique (par exemple, le secteur pétrolier de la Guyane avec un écart de deux points, mais un score de 55 pour la législation) se trouve dans une situation différente et plus problématique qu'un pays pour lequel l'écart est plus conséquent, mais où le score attribué au cadre juridique s'avère plus élevé (par exemple, le secteur minier de la Colombie avec un écart de sept points, mais un score de 84 attribué au cadre juridique). Ceux qui cherchent à améliorer la situation doivent donc tenir compte de la solidité du cadre juridique en vigueur, ainsi que de l'écart entre les lois et la pratique.

## Les impacts de la pandémie

La pandémie de coronavirus a entraîné des répercussions sur l'octroi des titres et l'exploration dans le secteur extractif, sur les règles budgétaires et la fiscalité, ainsi que sur la gestion des impacts environnementaux et sociaux.

Les résultats du RGI 2021 indiquent que la pandémie a touché certains domaines de la gouvernance des ressources naturelles plus que d'autres. Pour chaque question du questionnaire du RGI, les chercheurs et les pairs examinateurs ont identifié des cas où la pandémie de coronavirus a eu une incidence sur le score. Les impacts de la pandémie ont été le plus souvent identifiés en rapport avec l'octroi des titres et l'exploration, les règles budgétaires et la fiscalité, ainsi que les impacts environnementaux et sociaux. Ces domaines s'alignent sur les conclusions d'une analyse plus large de NRGi portant sur plus de 120 cas de changement sectoriels pendant la pandémie dans près de 30 pays. Plusieurs tendances se dégagent de l'analyse plus large du RGI et de NRGi.

Plusieurs pays ont reporté ou prolongé les échéances des séries d'octrois des licences d'extraction en raison de la pandémie, un constat qui se vérifie également dans les évaluations du RGI portant sur le Liban, le Sénégal et l'Ouganda. Dans certains cas, les responsables gouvernementaux ont invoqué les dynamiques interdépendantes de la pandémie, de la chute des prix du pétrole et de la réduction des investissements des sociétés d'exploration pour justifier l'ajustement de ces attributions. La documentation plus générale de NRGi sur les changements sectoriels dévoile également des exemples illustrant comment la pandémie a engendré le passage de processus concurrentiels à l'octroi direct de licences, entraîné l'extension des délais d'exploration et une augmentation d'exploration dans de nouvelles zones.

Onze des 18 pays évalués dans le RGI 2021 ont compté sur une règle budgétaire numérique pour guider la viabilité du budget. Ces règles visent souvent à garantir qu'une partie des revenus tirés des ressources naturelles

## À l'heure où les pays élaborent leur stratégie de reprise après la pandémie, qui pourrait être appuyée financièrement par le rebond des prix des matières premières, les responsables doivent se pencher sur le renforcement de la surveillance des règles budgétaires.

est épargnée pendant les années de prospérité en prévision des chocs futurs. La pandémie s'est avérée être un choc planétaire sans précédent, obligeant les gouvernements à puiser dans leurs épargnes ou à emprunter davantage à brève échéance. Le Pérou et la Colombie ont temporairement suspendu les règles budgétaires numériques pour l'année 2020 afin de répondre à la pandémie, tandis que la Mongolie a modifié les siennes pour autoriser une augmentation des dépenses en raison de la pandémie. Le Pérou a également appliqué cette mesure à l'ampleur des retraits de son fonds souverain. Pendant ce temps, les autorités ghanéennes ont réduit le plafond du fonds de stabilisation du pays de 300 millions USD à 100 millions USD, afin de permettre le transfert de 200 millions USD vers son fonds d'urgence pour financer un programme de lutte contre le coronavirus. Certains pays, comme la Colombie et le Ghana, disposaient déjà de procédures de suspension de l'application des règles budgétaires dans des circonstances extrêmes et les ont activées pendant la pandémie.<sup>18,19</sup> Dans d'autres pays, comme le Nigeria, aucun organe spécialisé ne surveille régulièrement les règles budgétaires, de sorte qu'il est difficile de déterminer si les règles budgétaires ont été respectées, modifiées, suspendues ou ignorées. À l'heure où les pays élaborent leur stratégie de reprise après la pandémie, qui pourrait être appuyée financièrement par le rebond des prix des matières premières, les responsables doivent se pencher sur le renforcement de la surveillance des règles budgétaires.

Les gouvernements ont accordé diverses formes d'aide aux entreprises extractives lors de la pandémie. Par exemple, le plan d'allègement du Pérou a reporté l'application de certaines amendes environnementales. L'analyse plus large de NRGi a également dévoilé des exemples d'exemptions de droits d'exportation, de réductions de redevances, de certificats de remboursement d'impôts et de renoncements aux pénalités et intérêts de retard de paiement des impôts.

Dans certains pays, la pandémie a été citée en tant que motif justifiant la modification des études d'impact environnemental et social. Au Pérou, l'utilisation de données secondaires a été autorisée comme substitut aux évaluations sur le terrain. L'analyse plus vaste de NRGi a également révélé des exemples témoignant d'une réduction des exigences relatives aux consultations (permettant la consultation en ligne des communautés touchées et autochtones), la suspension temporaire des réglementations en matière de sécurité, ainsi que des extensions et des suspensions liées à la présentation de certains rapports environnementaux.<sup>20</sup>

Pour garantir la redevabilité et la surveillance publiques, tout en préservant la santé publique alors que la pandémie continue de frapper, les gouvernements doivent réévaluer les changements susceptibles d'affaiblir les politiques et les pratiques visant à protéger l'intérêt public. Ces évaluations sont censées déterminer si l'adoption de mesures temporaires sont encore justifiées, afin d'éviter que des aménagements d'urgence ne deviennent permanents en raison de l'inertie ou d'intérêts particuliers profitant de circonstances exceptionnelles.

## 2. Lutte contre la corruption

### Bon nombre des pratiques de transparence, de surveillance et de gouvernance évaluées par le NRGi peuvent contribuer à la prévention de la corruption.

Bien que la corruption puisse survenir dans l'ensemble du secteur extractif, l'examen réalisé par NRGi de centaines de cas de corruption a révélé que la propriété des sociétés détentrices de licences, la passation de marchés, les achats et les dépenses des entreprises publiques, ainsi que le négoce des matières premières sont des domaines particulièrement à risque.<sup>21,22</sup> La corruption dans ces domaines a entraîné des pertes de revenus et des performances sectorielles sous-optimales, et a contribué à des modèles de capture politique et économique.<sup>23,24</sup>

#### Divulgence de la propriété réelle

La divulgation publique d'informations sur les propriétaires réels des entreprises extractives, c'est-à-dire les personnes qui possèdent, contrôlent ou bénéficient économiquement d'une entreprise, peut dissuader l'établissement de liens inappropriés entre les décideurs gouvernementaux et les intérêts commerciaux. La transparence de la propriété réelle peut également permettre aux acteurs de la société civile et des médias de vérifier l'existence de conflits d'intérêts potentiels. Si la déclaration de la propriété réelle aux autorités bancaires et aux autorités chargées de la lutte contre le blanchiment d'argent est courante depuis un certain temps, la pression en faveur de la divulgation publique de ces informations s'est considérablement accrue au cours des six dernières années grâce au renforcement des normes sectorielles, nationales et régionales, notamment par le biais de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE), au Royaume-Uni et dans l'Union européenne.<sup>25</sup>

#### Les lois sur la transparence de la propriété réelle peuvent être renforcées en ciblant les risques de corruption, en réduisant les ambiguïtés juridiques et en rendant obligatoire la divulgation publique.

Un nombre grandissant de pays ont intégré des exigences de transparence en matière de propriété réelle dans leur législation. L'édition 2021 du RGI a montré que les pays ont inscrit des obligations de divulgation de la propriété réelle dans leur législation par le biais d'une série de mécanismes politiques, allant des lois sur l'enregistrement des entreprises (comme au Ghana, au Nigeria et au Qatar) à la législation régissant la production du secteur extractif (comme dans le Code minier de la RDC), en passant par des politiques axées spécifiquement sur la transparence du secteur extractif (comme au Liban et en Tanzanie).

Les politiques de divulgation de la propriété réelle sont plus susceptibles de constituer des outils efficaces de lutte contre la corruption lorsqu'elles facilitent la transparence et l'examen dans les cas où les risques sont les plus élevés, en particulier autour des points de décision présentant un fort potentiel d'ingérence politique ou d'adoption d'un comportement de recherche de rente, comme l'attribution de licences.<sup>26</sup> Le RGI 2021 fait état de l'adoption par certains de pays de politiques de transparence relatives à la propriété réelle qui se concentrent sur les zones haut risque. Par exemple, la législation du Ghana rend obligatoire l'identification des bénéficiaires réels qui sont des personnes exposées politiquement, et les règles au Liban se concentrent sur la divulgation des propriétaires réels par les demandeurs de licences d'extraction.

## Si certains pays ont instauré des règles de déclaration des bénéficiaires réels, la pratique en matière de divulgation n'a pas atteint son plein potentiel.

La moitié des pays évalués dans le cadre du RGI 2021 n'avaient pas mis en place de politiques sur la divulgation publique de la propriété réelle. Les pays qui s'efforcent d'élaborer (ou d'améliorer) les règles relatives à la propriété réelle peuvent éviter la reproduction de certaines des faiblesses liées aux politiques en vigueur. Par exemple, les résultats de l'indice 2021 ont montré que de nombreuses politiques n'imposaient pas la divulgation publique des informations sur la propriété réelle et que les ambiguïtés de certaines lois, notamment autour des définitions de la propriété réelle et du chevauchement des mandats des agences gouvernementales en vue de la collecte de données, empêchaient une interprétation claire de ces règles, compromettant à la fois leur mise en œuvre et leur potentiel en tant qu'outils pour réduire la corruption.

### La transparence concernant la propriété réelle publique est toujours en cours, et les gouvernements comme les entreprises doivent donner la priorité aux mesures de divulgation.

Si certains pays ont instauré des règles de déclaration des bénéficiaires réels, la pratique en matière de divulgation n'a pas atteint son plein potentiel. Le RGI a évalué la divulgation de la propriété réelle parallèlement à des politiques et pratiques régissant la divulgation des actifs par les fonctionnaires. Dans l'ensemble du RGI 2021, les pratiques de divulgation de la propriété réelle et des intérêts financiers des fonctionnaires constituent l'indicateur le moins bien noté pour lequel il existe un échantillon complet.

Les chercheurs ont constaté que la non-déclaration par les entreprises était un facteur commun dans les cas impliquant une divulgation inadéquate de la propriété réelle. Ce phénomène souligne la nécessité pour les entreprises de défendre et de mettre en œuvre de manière proactive la divulgation de la propriété réelle et la diligence raisonnable.<sup>27</sup>

## Transparence des contrats

Les contrats conclus entre les gouvernements et les entreprises extractives sont des éléments essentiels du cadre juridique concernant les projets. La transparence des contrats sert de point de départ pour comprendre la répartition des risques et des avantages entre les gouvernements, les citoyens et le secteur privé. En l'absence de suivi et de contrôle publics, il est plus difficile de déterminer si ces règles sont équitables et efficaces. Il est également plus facile pour les acteurs de la corruption de conclure des accords dans leur propre intérêt, plutôt que dans celui du public.

### La divulgation publique des contrats devrait être plus exhaustive, et l'on constate des écarts de mise en œuvre dans certains pays

Entre les évaluations de 2017 et 2021, la norme ITIE 2019 a fait de la transparence des contrats une exigence, et le Fonds monétaire international l'a décrite comme une norme mondiale établie dans les industries extractives.<sup>28</sup>

Parmi les évaluations réalisées dans le cadre du RGI 2021, dans cinq cas, les gouvernements ont divulgué tous les contrats sectoriels signés avec des entreprises extractives (secteurs pétrolier et gazier du Mexique ; secteurs pétrolier, gazier et minier de la Tunisie ; secteurs pétrolier et gazier de la Guyane ; et secteurs pétrolier et gazier du Liban). Quatre autres ont été identifiés comme ayant divulgué tous les contrats depuis 2019 (secteurs pétrolier, gazier et minier de la Colombie ; secteur minier de la Guinée et secteur minier du Pérou). Cependant, sur les 20 évaluations faisant état de signatures de contrats depuis 2019, 14 d'entre elles présentaient une divulgation partielle ou l'omettaient.

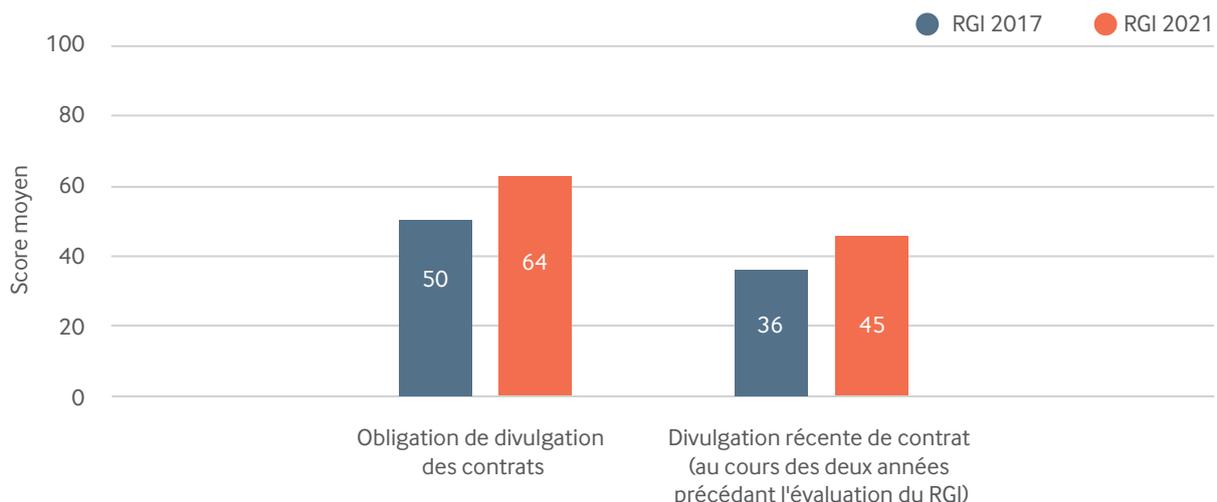
## La plupart des pays ont obtenu de meilleurs résultats en ce qui concerne l'adoption de lois exigeant la transparence des contrats que pour les divulgations effectives des contrats extractifs.

La bonne nouvelle est qu'à l'échelle mondiale, les citoyens et les acteurs de la surveillance ont accès à un nombre plus important de contrats que jamais. ResourceContracts.org, le plus grand référentiel mondial de contrats pétroliers, gaziers et miniers accessibles au public, hébergeait plus de 2 700 documents au moment de la publication du présent document. Comme indiqué par l'outil des pratiques et des politiques de divulgation des contrats de NRCI, 49 pays ont divulgué officiellement au moins un contrat de l'industrie extractive, mais, le nombre de pays qui divulguent l'ensemble de leurs contrats d'extraction reste faible :

seuls 25 pays ont divulgué l'ensemble de leurs contrats dans le secteur minier et dans le secteur du pétrole et du gaz, et sept seulement ont divulgué l'ensemble de leurs contrats dans les deux secteurs.<sup>29</sup>

Dans le RGI 2021, la plupart des pays ont obtenu de meilleurs résultats en ce qui concerne l'adoption de lois exigeant la transparence des contrats que pour les divulgations effectives des contrats extractifs, ce qui démontre un écart de mise en œuvre problématique. Ces résultats font écho à ceux obtenus par les mêmes pays dans le cadre du RGI 2017.

Évolution de l'écart entre les règles et la pratique en matière de divulgation des contrats



## Les entreprises publiques d'un même pays ont parfois des pratiques de divulgation très différentes.

### Entreprises publiques

Les entreprises publiques jouent un rôle essentiel dans la réussite ou l'échec du développement national. Elles peuvent favoriser la croissance économique, mais également sombrer dans la corruption et l'inefficacité. Le RGI 2021 a évalué la gouvernance de 21 entreprises publiques pétrolières, gazières et minières.

#### De nombreuses entreprises publiques ignorent les fondamentaux en matière de transparence des sociétés et de responsabilité financière.

Pour décourager les pratiques de corruption, les entreprises publiques doivent adopter les fondamentaux en matière de transparence des sociétés et de responsabilité financière, tels que la publication de rapports annuels et la réalisation d'audits financiers réguliers. Le RGI 2021 indiquait que certaines entreprises publiques, notamment Ecopetrol en Colombie et PEMEX au Mexique, avaient obtenu de bons résultats dans ces domaines. D'autres entreprises publiques, comme la SONAHYDROC en RDC ou l'UNOC en Ouganda présentent des lacunes dans ces domaines. Ce bilan inégal reflète des tendances mondiales très répandues : les données de la base de données des entreprises pétrolières nationales de NRCI (National Oil Company Database) montrent qu'entre 2011 et 2017, plus de 50 % des comptes annuels des entreprises n'avaient pas été vérifiés par un auditeur indépendant.<sup>30</sup> Dans le cadre du RGI 2021, les entreprises SONAHYDROC, UNOC et la Gécamines de la RDC n'ont pas publié de rapports annuels. Les entreprises publiques d'un même pays ont même parfois des pratiques de divulgation très différentes. L'Entreprise

Tunisienne d'Activités Pétrolières (ETAP), une entreprise publique pétrolière et gazière, a publié des rapports annuels, contrairement à son homologue minier, la Compagnie des phosphates de Gafsa (CPG). De même, en Tanzanie, l'entreprise publique pétrolière et gazière TPDC a publié son rapport annuel, à la différence de la State Mining Corporation (STAMICO).

#### Les entreprises publiques doivent renforcer les mesures d'intégrité.

Le bilan est tout aussi mitigé en ce qui concerne d'autres mesures d'intégrité importantes. Quinze des 21 entreprises publiques évaluées dans le cadre du RGI 2021 n'ont pas publié de codes de conduite, de sorte que les citoyens éprouvent des difficultés à savoir si ces entreprises ont élaboré des normes et des procédures de lutte contre la corruption appropriées. De manière positive, l'entreprise pétrolière nationale colombienne Ecopetrol a publié son « Code d'éthique et de conduite », qui traite de sujets tels que les conflits d'intérêts, l'acceptation de cadeaux et de marques d'hospitalité, la corruption et le signalement des préoccupations via un service téléphonique dédié à l'éthique.<sup>31</sup> L'indépendance du conseil d'administration est également importante, car les affaires de corruption sont survenues lorsque des programmes politiques influençaient indûment la prise de décision des entreprises publiques. Les conseils d'administration des entreprises publiques de l'Azerbaïdjan, de la Colombie, de la RDC, du Ghana et de l'Ouganda comptaient une majorité de membres indépendants du gouvernement, alors que ce n'était pas le cas pour certaines entreprises publiques d'importance mondiale, telles que les entreprises pétrolières nationales du Nigeria et du Qatar.

## Des règles claires concernant la vente de matières premières peuvent permettre de se prémunir contre les risques liés à la prise de décisions discrétionnaires.

### L'application de règles claires et la transparence sur les ventes des matières premières sont possibles, mais pas encore répandues.

Les risques de corruption sont également élevés dans le négoce des matières premières, et plus particulièrement lorsque les entreprises publiques vendent du pétrole aux négociants. Des affaires récentes de corruption ont impliqué plusieurs négociants internationaux et des représentants des entreprises publiques de pays évalués dans le cadre du RGI 2021, notamment le Mexique et le Nigeria, et d'autres pays comme le Brésil, l'Équateur, l'Indonésie et la République du Congo.<sup>32</sup> Des règles claires concernant la vente de matières premières peuvent permettre de se prémunir contre les risques liés à la prise de décisions discrétionnaires. La transparence de la vente des matières premières peut également contribuer à prévenir la corruption et à orienter les efforts des acteurs de la lutte contre la corruption, tels que les forces de l'ordre et les médias.

Quelques pays illustrent les possibilités en la matière et veillent à la mise en place de règles claires, ainsi qu'à la transparence des ventes de pétrole. La loi mexicaine sur les revenus des hydrocarbures impose la divulgation d'informations sur les ventes de matières premières et leur publication périodique par PEMEX, et définit les règles de transfert des revenus des ventes des matières premières au gouvernement. Sur le plan de la divulgation, les compagnies pétrolières nationales du Ghana (GNPC) et du Nigeria (NNPC) ont toutes deux publié des données précises sur leurs ventes de pétrole, ventilées jusqu'aux ventes individuelles.<sup>33,34</sup>

### La transparence et des règles claires ne suffisent pas à prévenir les actes de corruption.

La transparence, la surveillance et la mise en place de règles et de processus clairement établis peuvent toutes contribuer à prévenir les actes de corruption, notamment dans les domaines à haut risque tels que la propriété réelle, les dépenses des entreprises publiques et le négoce des matières premières. Ces mesures envoient des signaux aux participants du secteur sur le caractère essentiel de l'intégrité, réduisent la probabilité que les programmes politiques ou privés faussent la prise de décision, tout en favorisant la surveillance. Elles sont bien loin de suffire, et, dans certains cas, la corruption a eu lieu dans des environnements dotés de système de surveillance, de transparence et de gouvernance solides. Par exemple, les entreprises pétrolières publiques du Mexique et du Nigeria ont toutes deux obtenu un score satisfaisant dans le cadre du RGI 2021, mais de récentes procédures judiciaires ont révélé de graves allégations de corruption dans leurs activités de négoce du pétrole.<sup>35</sup> D'autres mesures de lutte contre la corruption, notamment l'établissement d'un processus de diligence raisonnable efficace des tiers et des fournisseurs, ainsi que les réponses des services de maintien de l'ordre du pays hôte aux allégations crédibles contre ses fonctionnaires, sont également nécessaires pour éradiquer efficacement la corruption.

## 3. Transition énergétique

### La transition énergétique mondiale a des répercussions importantes sur la gouvernance des pays producteurs de pétrole, de gaz et de minéraux, et inversement.

Les pays producteurs de pétrole et de gaz sont confrontés à des défis complexes : maximiser la valeur qu'ils tirent de la production, réduire leur exposition aux risques de tendance à la baisse du marché, améliorer l'accès à une énergie propre et fiable, aligner la politique sectorielle sur les engagements climatiques et bâtir des économies durables et bien gérées dans un avenir à faibles émissions de carbone. Pour prendre ces décisions dans l'intérêt public à long terme, il est indispensable de rendre des comptes aux citoyens et d'instaurer un dialogue public fondé sur des informations cohérentes et fiables. En parallèle, le déclin de la production de combustibles fossiles entraînera une forte expansion de l'activité minière, notamment en vue de l'extraction des minéraux nécessaires à la production de technologies d'énergie propres.

#### Pétrole et gaz

Bien que les réponses aux questions pilotes sur la transition énergétique axée sur le pétrole et le gaz n'aient pas été prises en compte dans les scores de l'indice composite des pays, les résultats du RGI 2021 présentent la préparation des pays à la transition énergétique, notamment en ce qui concerne la divulgation d'informations liées au climat dans leurs secteurs extractifs.

Onze des 14 évaluations de pays pétroliers et gaziers de l'échantillon ont obtenu un score faible ou défaillant aux questions pilotes sur les divulgations des risques financiers liés au climat, qui comprenaient une évaluation de la transparence des informations nécessaires aux citoyens pour déterminer si les politiques et les dépenses publiques liées au pétrole et au gaz futures servent l'intérêt public dans le cadre de divers scénarios de transition énergétique.

Les pays évalués sur la divulgation des risques financiers liés au climat dans le RGI 2021 vont des grands producteurs mondiaux (Mexique et Qatar) aux pays producteurs relativement nouveaux (Ghana et Guyane) en passant par des pays dont les perspectives économiques reposent sur le pétrole et le gaz, mais où la production n'a pas commencé (Sénégal et Ouganda). Les réponses aux questions pilotes ont montré que la plupart des pays de l'échantillon divulguaient très peu d'informations nécessaires aux citoyens pour assurer une surveillance efficace des stratégies de transition énergétique adoptées par leurs gouvernements.

#### La plupart des gouvernements ne divulguent pas les prévisions ou les scénarios de prix.

Huit des 13 pays de l'échantillon comptant une production continue ou ayant découvert du pétrole et du gaz à des fins commerciales n'ont publié aucune information sur les hypothèses de prix du pétrole à long terme des gouvernements ou des entreprises pétrolières nationales ni sur les implications de ces prévisions sur la viabilité des projets, les flux de revenus futurs ou les retours sur investissement public.<sup>36</sup> Ce constat entrave la prise de décision responsable ; les citoyens sont dans l'incapacité de comprendre les implications des décisions émanant du gouvernement concernant le secteur pétrolier sur les risques et les opportunités futurs et ne peuvent pas déterminer la pertinence de ces décisions par rapport à une série de scénarios possibles compte tenu de la demande future de pétrole. Parmi les cinq pays qui ont publié des prévisions à long terme ou l'impact des scénarios sur les projets du pays, seules les prévisions de la Colombie, du Mexique et de la Tunisie s'étendent à plus d'un an.

### **Le manque de transparence des entreprises pétrolières nationales empêche les citoyens de savoir si leur pays se lance dans un pari risqué en faveur des combustibles fossiles.**

Les dépenses des entreprises pétrolières nationales constituent l'un des principaux moyens pour que les pays orientent les ressources publiques vers les combustibles fossiles. Au cours de la prochaine décennie, les entreprises pétrolières nationales du monde entier devraient dépenser plus de 400 milliards de \$ dans des projets qui ne seront pas rentables en cas de réalisation des objectifs climatiques de Paris.<sup>37</sup> Cette situation comporte des risques importants pour les pays alors que la pression mondiale s'intensifie en faveur de l'abandon des combustibles fossiles. Au lieu d'investir à des fins de diversification, ces dépenses concentrent la richesse nationale dans un secteur à l'avenir de plus en plus flou. Par conséquent, il est plus important que jamais pour les entreprises pétrolières nationales de divulguer des informations détaillées sur les dépenses actuelles et à venir en vue de nouveaux projets, les citoyens disposent ainsi des éléments fondamentaux pour examiner les risques liés au climat associés aux investissements des entreprises pétrolières nationales susceptibles de ne pas être rentables. Seules quatre des 12 entreprises pétrolières nationales évaluées dans le cadre du RGI 2021 : SOCAR (Azerbaïdjan), Ecopetrol (Colombie), GNPC (Ghana) et PEMEX (Mexique), ont publié des données au cours des deux années précédentes sur les dépenses consacrées à l'exploration en vue de nouveaux projets.<sup>38</sup> Les rapports sur les dépenses pour l'élaboration de nouveaux projets, pour lesquels les coûts les plus importants tendent à être encourus, étaient encore plus mauvais, puisque seule la GNPC du Ghana a divulgué des données désagrégées sur ses coûts de développement.

### **Les gouvernements continuent de subventionner la consommation de combustibles fossiles.**

Onze pays de l'échantillon du RGI ont fourni aux consommateurs une forme de subvention des

combustibles fossiles. Ces subventions peuvent fausser les marchés, entraver le développement de sources d'énergie plus propres et vider significativement les fonds publics. Malgré leurs impacts, la transparence autour de ces subventions était généralement inadéquate parmi les pays de l'échantillon. Dans huit des 11 évaluations de l'échantillon, les gouvernements ou les entreprises pétrolières nationales n'avaient pas publié récemment d'informations complètes sur le volume et la valeur de ces subventions.

### **Les pays affichent un bilan mitigé en matière de divulgation des opérations d'extraction et des émissions de torchage et dégazage.**

Les questions pilotes de l'indice ont également permis de déterminer dans quelle mesure les pays producteurs de pétrole et de gaz ont rendu compte des émissions de gaz à effet de serre générées par leurs activités d'extraction, notamment par les émissions fugitives de carbone et de méthane, ainsi que par la consommation d'énergie nécessaire à l'exploration et à l'extraction du pétrole. Ces informations sont cruciales pour le suivi de la mitigation du changement climatique mondial, ainsi que pour les impacts environnementaux et sanitaires locaux sur les citoyens des pays producteurs. Là aussi, l'échantillon a identifié des lacunes importantes en matière de divulgation, mais également l'émergence de bonnes pratiques. Sur les 10 pays de l'échantillon qui produisent actuellement du pétrole ou du gaz, l'Azerbaïdjan, la Colombie et le Qatar ont publié des estimations des émissions totales de méthane et de carbone générées par les opérations du secteur ; trois entreprises ont publié quelques prévisions, mais pas suffisamment pour que le public comprenne l'ampleur totale des émissions ; et quatre d'entre elles n'ont rien publié à ce sujet.<sup>39</sup> En ce qui concerne la catégorie un peu plus restreinte des émissions provenant du dégazage ou du torchage du gaz, quatre pays ont publié des estimations sur les émissions totales de ces activités.

## La plupart des gouvernements et des entreprises pétrolières nationales ne publient pas d'informations adéquates ou exhaustives sur les risques financiers liés au climat.

### L'engagement des citoyens est fondamental pour une transition énergétique juste et équitable.

En raison de la nature plus restreinte de l'échantillon du RGI 2021, il est difficile de généraliser sur la transparence de la transition énergétique dans tous les producteurs de pétrole et de gaz, mais deux conclusions importantes se profilent.

Premièrement, la divulgation des informations dont les citoyens ont besoin pour évaluer les risques économiques

et climatiques associés à leurs secteurs pétroliers et gaziers est possible. Les exemples de bonnes pratiques ont été relevés dans l'ensemble de l'échantillon : les entreprises publiques de Colombie et du Ghana ont publié des informations détaillées sur leurs dépenses d'exploration ; la Tunisie a publié des chiffres précis sur les coûts des subventions ; le Qatar et l'Azerbaïdjan, entre autres, ont publié un volume croissant d'informations sur leurs émissions. Deuxièmement, cependant, dans l'ensemble de l'échantillon, la plupart des

## LUTTER CONTRE LA DÉPENDANCE ET VISER LA DIVERSIFICATION

Cette dernière décennie, les efforts visant à améliorer la gouvernance dans le secteur extractif ont essentiellement consisté à aider les gouvernements à gérer la volatilité des prix des matières premières, à dépenser de manière responsable des flux de revenus limités et à développer l'expertise technique et la culture institutionnelle nécessaires pour administrer les fonctions du secteur : de l'octroi de licences à la collecte des impôts, en faisant preuve de transparence, d'intégrité et d'efficacité. Tous ces principes fondamentaux demeurent essentiels. Toutefois, la volonté mondiale visant à lutter contre la crise climatique en réduisant la production de combustibles fossiles a précipité la résolution d'un problème sectoriel de longue date : la dépendance vis-à-vis du pétrole, du gaz et des mines.

NRGI a mené des recherches sur diverses mesures de la dépendance vis-à-vis des industries extractives dans 215 pays et territoires entre 1960 et 2020. Les premiers résultats indiquent que les pays ne se diversifient pas généralement par rapport aux industries extractives, reposant sur les industries extractives, et seuls quelques pays ont connu une diminution durable de la dépendance des recettes publiques à l'égard du secteur extractif.<sup>40</sup> Parmi ces pays, seuls quelques exemples témoignent d'une atténuation de cette dépendance grâce à la diversification (impliquant une croissance dans d'autres secteurs), plutôt qu'à un déclin absolu des activités extractives, ce qui suggère qu'il est très difficile pour les pays de se diversifier réellement en dehors de ce secteur.<sup>41</sup> NRGI a analysé la dépendance aux industries extractives, non seulement des revenus publics, mais aussi du change. Cette analyse a révélé davantage d'instances de diversification (environ 30), cependant celles-ci duraient au plus quatre ou cinq ans, la diversification durable reste donc complexe. Ces résultats sont conformes à l'analyse entreprise par Alan Roe et Samantha Dodd, qui ont constaté que, sur la période 1996-2014, seules quelques économies riches en ressources naturelles à faible revenu ont pu réduire leur dépendance à l'égard des industries extractives.<sup>42</sup>

La définition d'une bonne gouvernance des ressources naturelles continue d'évoluer. De plus en plus, la gestion efficace du secteur extractif implique de lutter contre la dépendance et de veiller à ce que la dépendance historique à l'égard de l'extraction ne contrecarre pas la croissance dans d'autres segments économiques. Étant donné que l'analyse suggère que le passage de la dépendance aux ressources naturelles à la diversification économique n'est pas une tâche facile, les pays doivent élaborer des stratégies de diversification plus explicites dans le cadre de leur planification de la transition énergétique et veiller à ce que ces plans soient soumis à l'examen du public. Les fournisseurs d'assistance technique et de financement en vue de la transition doivent consacrer des ressources pour aider les gouvernements à sauter le pas de la dépendance vers la diversification, dans le cadre des objectifs de croissance verte.

## Il est nécessaire de déployer des efforts significatifs pour permettre aux citoyens de contrôler la préparation des économies de la part des gouvernements pour s'adapter à un avenir à faibles émissions de carbone.

gouvernements et des entreprises pétrolières nationales ne publient toujours pas d'informations adéquates ou exhaustives sur les risques financiers liés au climat.

À mesure que la transition énergétique s'intensifie, les gouvernements qui allouent des fonds à de nouveaux projets peuvent se lancer dans des paris risqués sur les combustibles fossiles, ce qui pourrait entraîner un gaspillage des dépenses publiques et l'abandon des actifs, tout en détournant des fonds destinés à la santé, à l'éducation ou à la diversification économique. Il est nécessaire de déployer des efforts significatifs pour permettre aux citoyens de contrôler la préparation des économies de la part des gouvernements pour s'adapter à un avenir à faibles émissions de carbone.

### Exploitation minière et minéraux critiques

Pour atteindre l'objectif fixé par l'accord de Paris, à savoir maintenir le réchauffement global à 1,5 °C et limiter ainsi l'éventualité d'une catastrophe climatique, une expansion spectaculaire des technologies énergétiques plus propres et de l'électromobilité est nécessaire. Nombre de ces technologies, ainsi que la numérisation et l'automatisation en cours de la fabrication à l'échelle mondiale, nécessitent des quantités importantes de minéraux ; l'Agence internationale de l'énergie prévoit une augmentation considérable de la demande pour la plupart des minéraux d'ici 2040 par rapport aux niveaux de demande actuels.<sup>43</sup> Les pays de l'échantillon du RGI 2021 présentent toutefois des lacunes importantes en matière de gouvernance des ressources minières. Six des 14 pays évalués sur l'exploitation minière n'ont divulgué aucune information sur leurs réserves minérales, et les entreprises minières publiques ont en moyenne obtenu de moins bons résultats que les entreprises publiques du secteur pétrolier et gazier (de 10 points en moyenne), présentant des scores défectueux en matière de divulgation des matières premières et de gouvernance d'entreprise.

### Plusieurs pays producteurs de minéraux critiques ne sont pas préparés au boom à venir.

Les « minéraux critiques » sont nécessaires au fonctionnement continu des économies modernes et à la production des technologies requises pour la transition énergétique, mais ils sont souvent concentrés géographiquement et comportent des risques de rupture de la chaîne d'approvisionnement. Malgré le recyclage croissant des métaux et la possibilité que l'innovation réduise la demande de certains métaux, la production de ces minéraux est vouée à augmenter de façon spectaculaire au cours des prochaines décennies.<sup>44</sup> Certains des pays évalués produisent déjà (ou ont pour objectif de produire) des minéraux critiques, et le RGI 2021 a mis en évidence les problèmes de gouvernance qui pourraient les empêcher de tirer parti de cette augmentation de la demande.

La RDC est le premier producteur mondial de cobalt, un minerai servant à la fabrication des batteries des véhicules électriques. Dans le RGI 2021, le secteur minier de la RDC a obtenu un score faible de 36 points, en plus de scores défectueux attribués au contrôle de la corruption et des divulgations des matières premières, un résultat très préoccupant étant donné l'importance du pays dans les chaînes de valeur minières mondiales. Au Mexique, le gouvernement étudie actuellement des options en vue de l'extraction et de la gouvernance du lithium, un autre matériau clé des batteries, dans l'espoir de capitaliser sur ses gisements. Cependant, la gouvernance du secteur minier mexicain est insuffisante, présentant l'un des scores les moins élevés de l'évaluation attribué à la gouvernance de l'attribution des titres, ce qui est particulièrement pertinent, car le gouvernement discute d'un régime spécial visant à extraire le lithium. Le régime juridique proposé par le pays pour le lithium et d'autres minéraux stratégiques en vue de la transition énergétique accorderait à l'État des droits exclusifs sur les licences, ainsi que sur l'activité minière proprement dite, même si le Mexique ne compte pas d'entreprise

## La gouvernance des ressources naturelles restera essentielle, car la demande accrue de minéraux offre aux pays en développement l'occasion de tirer parti de leurs ressources naturelles pour assurer leur développement économique.

publique minière ni d'expérience préalable en matière de gestion d'activités minières par l'État. La Tanzanie peut également tirer parti du boom des minéraux critiques. Le pays détient des réserves de terres rares nécessaires à la fabrication d'éoliennes et a déjà commencé à produire du graphite, un autre minéral essentiel pour les batteries. Le score insuffisant affiché par la Tanzanie dans le cadre du RGI 2021 souligne toutefois la nécessité de combler les lacunes en matière de gouvernance des ressources naturelles. Le gouvernement doit se pencher sur la gouvernance des impacts sociaux et environnementaux, et s'attaquer aux écarts importants et persistants entre les lois et les pratiques liées à l'exploitation minière, afin de garantir que les citoyens puissent en bénéficier et ne soient pas durement touchés.

### Les pays ne doivent pas perdre de vue la gouvernance des minéraux « traditionnels ».

Les prévisions concernant les métaux plus traditionnels, tels que le cuivre, l'aluminium et le fer, indiquent également une augmentation significative de la demande au cours des prochaines décennies.<sup>45</sup> Malgré l'intérêt croissant suscité par les minéraux critiques, les parties prenantes doivent garder à l'esprit que la production de minéraux tels que le cuivre et le fer augmentera dans des proportions plus importantes et continuera de générer des revenus beaucoup plus significatifs, qui ne seront probablement pas égalés au niveau mondial par les revenus provenant des minéraux critiques.<sup>46</sup>

Compte tenu de l'ampleur de ces augmentations probables de revenus, la transparence concernant les paiements reçus par les gouvernements du secteur extractif est encore plus essentielle en vue d'une surveillance efficace. Presque tous les pays de l'échantillon du RGI 2021 ont divulgué certaines données sur les paiements versés aux gouvernements ; mais aucune évaluation du secteur minier (et seulement deux évaluations du secteur pétrolier et gazier) n'a identifié la divulgation des données désagrégées sur les paiements au niveau des projets dont les communautés,

les gouvernements et les investisseurs ont besoin pour évaluer la contribution de projets spécifiques à l'économie et aux impacts locaux.<sup>47,48</sup>

Les pays comptant sur une production importante doivent se concentrer sur ces domaines accusant du retard en matière de gouvernance des ressources naturelles. Ces cinq dernières années, certains pays ont révélé des perspectives prometteuses. Le Pérou, deuxième producteur mondial de cuivre, a amélioré sa gouvernance des ressources naturelles de 13 points et la Guinée, premier producteur mondial de bauxite, de 18 points. Cependant, il convient de noter la stagnation des améliorations de la gouvernance des ressources naturelles dans de nombreux pays miniers importants. Le Maroc et la Tunisie, deux grands producteurs de phosphates, relèvent toujours de la tranche de performance insuffisante, comme il y a cinq ans, et des scores faibles ont été attribués à la gouvernance des impacts sociaux et environnementaux. La Mongolie, un important producteur de cuivre, n'a pas non plus réussi à améliorer la gouvernance de son entreprise minière publique Erdenes Mongol, qui a obtenu des scores faibles, comme c'était le cas dans le RGI 2017. Ce phénomène est préoccupant étant donné les ambitions de la Mongolie qui souhaite augmenter sa production de cuivre dans les années à venir.

Dans l'ensemble, la gouvernance des ressources naturelles restera essentielle, car la demande accrue de minéraux offre aux pays en développement l'occasion de tirer parti de leurs ressources naturelles pour assurer leur développement économique. À mesure que les pays producteurs autorisent davantage les activités d'exploration, mettent en service de nouveaux projets et augmentent la production, une solide gouvernance des ressources naturelles sera nécessaire pour garantir que les trésors publics et les citoyens en bénéficient, que la corruption n'entraîne pas de pertes de revenus et que les leçons tirées des précédents booms des matières premières sont prises en compte.



## LIENS ÉCONOMIQUES

Les liens entre le secteur extractif et le reste de l'économie d'un pays peuvent prendre des formes diverses. L'analyse de NREGI définit les liens en amont comme l'activité économique nationale qui fournit des intrants dans le cadre des projets d'extraction (notamment par l'intermédiaire de fournisseurs locaux). Les liens en aval impliquent le traitement ultérieur des minéraux, du pétrole et du gaz ou tout ajout de valeur avant leur exportation ou leur utilisation dans l'économie nationale. Les liens économiques ont été évalués dans les questions pilotes du RGI et n'ont donc pas été pris en compte dans le score composite final.

### **Les pays manquent de cadres juridiques pour mettre en œuvre des politiques en matière de liens et manquent de transparence sur les stratégies politiques.**

De nombreux pays aspirent à des objectifs ambitieux en matière de liens économiques dans les secteurs des minéraux, du pétrole et du gaz. Par exemple, 19 des 30 pays d'Afrique subsaharienne riches en ressources naturelles disposent actuellement de politiques qui poursuivent activement les liens en aval.<sup>49</sup> Pourtant, la transparence sur l'élaboration de ces politiques et leur impact est extrêmement limitée. Les pays examinés dans le RGI 2021 ont en moyenne obtenu un score défaillant pour les questions évaluant les liens, démontrant à la fois le manque de cadres juridiques exigeant la divulgation d'informations sur les politiques de liens, ainsi que la divulgation réelle de ces informations dans la pratique.

### **Les pays doivent évaluer et divulguer la viabilité et l'impact des politiques en matière de liens.**

La viabilité et les avantages potentiels des politiques relatives aux liens peuvent varier considérablement d'un pays à l'autre.<sup>50</sup> Il est donc crucial que les gouvernements mènent et publient des évaluations pouvant servir de référence en termes de capacité actuelle et future à former ces liens. Les gouvernements divulguent rarement ces évaluations, et d'autres recherches suggèrent qu'ils les entreprennent rarement.<sup>51</sup> Par exemple, la RDC essaie d'interdire les exportations de concentrés de cuivre depuis 2007, cependant aucune évaluation de référence n'a été publiée et le gouvernement a levé l'interdiction plusieurs fois à la suite de questionnements sur la viabilité de certaines mines en termes d'enrichissement domestique.

La divulgation d'informations sur l'impact des politiques était également rare, raison pour laquelle les acteurs de la surveillance éprouvaient des difficultés à déterminer si les compromis découlant des liens étaient justifiés. Des exemples de bonnes pratiques existent cependant. Le Sénégal dispose de lois exigeant que les projets pétroliers et gaziers divulguent leur recours aux travailleurs et fournisseurs locaux, et son rapport ITIE 2019 intégrait ces informations ventilées par entreprise.<sup>52</sup> Ce fait souligne l'importance de l'ITIE en tant que mécanisme de renforcement de la transparence à propos des liens. La norme ITIE actuelle « encourageant » uniquement ces divulgations, cette conversion en exigence peut potentiellement entraîner des progrès significatifs dans ce domaine politique toujours plus important pour les pays riches en ressources naturelles.

### **Une grande partie des dépenses importantes consacrées aux fournisseurs de l'industrie extractive demeure opaque.**

L'année précédant la pandémie, deux tiers de chaque dollar dépensé dans les industries extractives ont été versés aux fournisseurs, ce qui représente un total de 1 billion de \$ par an au niveau mondial pour la seule partie en amont de l'industrie.<sup>53</sup> À cette échelle, le paiement des fournisseurs a des conséquences sur le coût des projets et crée une opportunité conséquente pour les pays de développer des liens en amont au niveau national. Cela permet également de tirer profit d'intérêts corrompus. Néanmoins, les informations divulguées par le gouvernement sur les fournisseurs varient considérablement d'une juridiction à l'autre, comme en témoigne le score défaillant moyen attribué aux questions pilotes de l'indice portant sur les fournisseurs.

Pourtant, plusieurs pays font preuve d'innovation dans ce domaine. Le Liban, par exemple, a publié des listes de fournisseurs du secteur pétrolier, ainsi que des informations sur la propriété réelle. Le secteur pétrolier et gazier du Mexique a publié des informations sur les dépenses des projets auprès des fournisseurs, notamment une ventilation entre les fournisseurs nationaux et internationaux. Qatar Petroleum a divulgué des informations en temps réel sur les opportunités de marchés et les contrats attribués. Ces exemples parmi d'autres donnent des raisons d'être positifs quant à l'avenir en matière de transparence des fournisseurs et suggèrent que les défis dans ce domaine concernent davantage la normalisation et la coordination des divulgations que la création de types d'informations entièrement nouveaux.

## 4. Espace civique

### Le débat public est essentiel pour que les citoyens puissent demander des comptes aux gouvernements et aux entreprises.

Des mécanismes de redevabilité solides et efficaces doivent accompagner les améliorations de la transparence si un pays veut améliorer la gouvernance de son secteur extractif et profiter pleinement de ses ressources naturelles. Une société civile et des médias actifs et bien informés doivent disposer de l'espace nécessaire pour suivre et évaluer les politiques sectorielles à l'aide d'informations divulguées telles que les conditions des contrats signés avec les entreprises extractives et l'identité des propriétaires réels de ces dernières.<sup>54</sup>

#### **Le renforcement de l'« expression et redevabilité » est lié à une meilleure gouvernance sectorielle, mais l'espace civique reste insuffisant.**

Le terme « espace civique » désigne le droit et la capacité des citoyens à s'associer, à se réunir pacifiquement, à exprimer librement leurs points de vue et leurs opinions sans crainte de représailles et à participer à la prise de décision pour influencer les structures politiques et sociales qui les concernent. Les résultats du RGI 2021 ont confirmé la même association également observée dans le RGI 2017, à savoir qu'en moyenne, les gouvernements qui établissent l'espace civique et le protègent affichent une meilleure performance en matière de gouvernance des ressources naturelles. Plus que tout autre aspect des conditions générales de gouvernance d'un pays, une meilleure performance dans la sous-composante « expression et redevabilité » était associée à une meilleure performance dans les composantes de l'indice sur la réalisation de la valeur et la gestion des revenus.

Ces dernières années, de nombreux pays ont subi une fermeture de l'espace civique, caractérisée par des restrictions croissantes des libertés d'expression, d'association ou de réunion, et du droit à la participation publique.<sup>55</sup> Le Qatar et la Tanzanie ont connu les baisses les plus marquées en termes d'expression et redevabilité entre le RGI 2017 et le RGI 2021 (respectivement 13 et 14 points). La persistance des défis liés à l'espace civique dans les pays riches en ressources naturelles a été confirmée par le fait que, sur les 18 pays évalués dans le RGI 2021, CIVICUS Monitor a évalué l'espace civique de l'Azerbaïdjan comme « fermé » (fermeture complète, au regard de la législation et de la pratique, de l'espace civique), neuf sont « réprimés » (l'espace civique est considérablement restreint) et six sont « obstrués » (l'espace civique est fortement restreint par les détenteurs de pouvoir).<sup>56</sup> Aucun des 18 pays évalués dans le cadre du RGI ne dispose d'un espace civique « ouvert » selon CIVICUS.

Les contraintes et les restrictions de l'espace civique ont entravé la gouvernance générale du secteur, même dans les pays où les gouvernements réalisent quelques progrès en matière de politiques et de pratiques techniques. L'Azerbaïdjan en est un exemple : malgré certains progrès en matière de transparence, l'obtention d'un score faible de seulement 13 points associé à l'expression et redevabilité demeure un obstacle majeur à une gouvernance forte ; le pays présente un score global RGI insuffisant de 56. La République démocratique du Congo, a obtenu un score de 24 points attribués à l'« expression et redevabilité », et un score général de 37 selon le RGI, illustrant également cette relation.

---

**La pandémie a eu un impact sur l'espace civique dans de nombreux pays riches en ressources naturelles, et la transition énergétique risque de susciter de nouveaux problèmes.**

Les pays riches en ressources naturelles, comme beaucoup d'autres, ont connu une fermeture de l'espace civique qui est à la fois directement et indirectement liée à la pandémie de coronavirus.<sup>57</sup> La liberté de réunion pacifique a été particulièrement impactée, de même que la liberté d'expression. Treize des 18 pays évalués dans le cadre du RGI 2021 ont connu des violations de la liberté des médias qui ont été documentées par l'Institut V-Dem et que les gouvernements ont justifiées en invoquant des raisons liées à la pandémie.<sup>58</sup> Les restrictions liées à la pandémie sont particulièrement inquiétantes, car, à l'instar d'autres « mesures exceptionnelles » adoptées par les gouvernements, elles restent souvent en place bien après la durée temporaire initiale.

À l'avenir, l'accélération de la transition énergétique obligera de nombreux gouvernements des pays riches en ressources naturelles à prendre des décisions et à réaliser des compromis politiques et économiques difficiles. Les citoyens doivent avoir leur mot à dire sur ces décisions et être en mesure d'exiger une planification inclusive et équitable en matière de transition. Les droits des personnes touchées par les changements sectoriels doivent être protégés, y compris, mais sans s'y limiter, celles qui travaillent dans des industries d'hydrocarbures potentiellement en déclin et dans des industries minières en expansion. La protection de l'espace civique dans les pays producteurs de minéraux et de combustibles fossiles sera essentielle pour garantir une transition énergétique équitable, dans les pays producteurs et dans le monde entier.

## 5. Recommandations

Les résultats de l'Indice de gouvernance des ressources naturelles 2021 mettent en évidence un ensemble d'opportunités, d'enseignements et de défis pour les pays et la communauté mondiale. Voici quatre recommandations visant à aborder les domaines prioritaires clés.

### 1. Remédier aux écarts persistants en matière de mise en œuvre.

- Les gouvernements et les défenseurs des réformes légales doivent se pencher sur la mise en œuvre et les défis qui y sont associés pendant les processus de réforme juridique, et non après coup. Ils doivent élaborer des plans pour y remédier en établissant des règles strictes mais réalistes et en prévoyant des ressources humaines et financières adéquates, une répartition claire des responsabilités en matière de mise en œuvre et des délais concrets.
- Les acteurs de la redevabilité doivent exiger la mise en œuvre, notamment par le suivi de la mise en œuvre suite à la réforme juridique.

### 2. Améliorer la surveillance et l'intégrité dans les domaines présentant des risques élevés de corruption.

- Lors de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de divulgation de la propriété réelle, les gouvernements doivent cibler les points de décision à risque élevé concernant l'octroi de titres et les transactions impliquant des personnes exposées politiquement, éviter les ambiguïtés juridiques sur les définitions de la propriété réelle et les responsabilités administratives, sans oublier d'imposer la divulgation publique. Les gouvernements doivent renforcer la mise en œuvre pratique de la divulgation des contrats et veiller à la publication de tous les contrats pertinents.

- Les entreprises publiques doivent mettre en œuvre des mesures fondamentales en matière de transparence et de redevabilité financière, telles que la publication de rapports annuels, la mise en œuvre d'audits financiers réguliers et l'établissement de rapports sur les ventes de matières premières, ainsi que des mesures d'intégrité comme la publication de codes de conduite et l'augmentation des degrés d'autonomie des conseils d'administration.

### 3. Garantir la transparence et la redevabilité en matière de risques climatiques et de prise de décision sur la transition énergétique.

- Les gouvernements doivent évaluer les risques de transition associés aux dépenses des entreprises pétrolières nationales en vue de développements nouveaux et examiner les politiques qui octroient des subventions à la consommation de combustibles fossiles.
- Les gouvernements doivent faciliter l'examen citoyen des risques économiques et climatiques en divulguant des informations sur les prévisions de prix actuelles et futures, les scénarios climatiques servant à la planification et à la budgétisation nationales, les réserves, la production, les revenus sectoriels et les émissions de gaz à effet de serre générées par les opérations d'extraction, y compris des émissions fugitives de carbone et de méthane, ainsi que la consommation d'énergie nécessaire à l'exploration et à l'extraction du pétrole.

- 
- Les efforts internationaux visant à renforcer les chaînes d’approvisionnement en minéraux critiques impliquent de mettre davantage l’accent sur la résolution des problèmes de gouvernance et de corruption dans les pays producteurs, tandis que gouvernements, ne doivent pas perdre de vue la gouvernance des minéraux « traditionnels ».
- 4. Protéger l’espace civique pour entraîner une transition énergétique juste et équitable.**
- Les gouvernements doivent s’assurer de protéger les droits fondamentaux, en plus d’instaurer un espace civique pour que les citoyens examinent librement et rigoureusement les décisions politiques et économiques prises afin d’adapter les économies nationales à un avenir à faibles émissions de carbone. Les citoyens doivent avoir leur mot à dire sur ces décisions et être en mesure d’exiger une planification inclusive et équitable en matière de transition.
  - Les gouvernements doivent réévaluer les changements découlant de la pandémie, qui sont susceptibles d’affaiblir les politiques et les pratiques destinées à protéger l’espace civique et l’intérêt public. Ces évaluations sont censées déterminer si l’adoption de mesures temporaires demeure pertinente afin d’éviter que des aménagements d’urgence ne deviennent permanents en raison de l’inertie ou d’intérêts particuliers profitant de circonstances exceptionnelles.

## Notes de fin de document

- 1 Pour plus d'informations sur l'Indice de gouvernance des ressources naturelles, veuillez consulter le site [www.resourcegovernanceindex.org](http://www.resourcegovernanceindex.org)
- 2 Des chercheurs ont utilisé un questionnaire du RGI identique pour évaluer à la fois le secteur pétrolier et gazier, ainsi que le secteur minier. Ce document se veut pertinent pour les deux secteurs et les pays à différents stades de développement de leurs secteurs extractifs. Cependant, il est possible que certaines questions ou des sous-composantes entières ne s'appliquent pas. Dans certains cas, les pays ne disposent pas d'entreprises publiques, de mécanismes infranationaux de partage des revenus provenant des ressources naturelles ou de fonds souverains. Dans les pays non concernés par ces sous-composantes ou certains domaines, le questionnaire marque l'ensemble des questions liées comme « Sans objet/autre ». Entre autres, aucun score n'est attribué et, par conséquent, le score composite du RGI n'est pas altéré.
- 3 Pour les détails méthodologiques sur les indicateurs de gouvernance dans le monde, voir Daniel Kaufmann, Aart Kraay, et Massimo Mastruzzi. *The Worldwide Governance Indicators: Methodology and Analytical Issues*. World Bank Policy Research Working Paper No. 5430. Septembre 2010, et [info.worldbank.org/governance/wgi/](http://info.worldbank.org/governance/wgi/). Pour les détails méthodologiques sur le répertoire des données ouvertes (Open Data Inventory), voir Open Data Watch-Open Data Inventory, [www.OpenDataWatch.com](http://www.OpenDataWatch.com)
- 4 Natural Resource Governance Institute, *Charte des ressources naturelles, Seconde édition*, (Natural Resource Governance Institute, 2014), La Charte des ressources naturelles et le cadre de référence correspondant se présentent comme des outils d'analyse et de diagnostic portant sur la chaîne de décisions que les gouvernements et les sociétés adoptent pour tirer profit de leurs ressources, [https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/natural\\_resource\\_charter\\_french20141002-2.pdf](https://resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/natural_resource_charter_french20141002-2.pdf)
- 5 Un résumé des quelques évolutions apportées au questionnaire depuis le RGI 2017 figure dans le document de méthode du RGI 2021.
- 6 Les pays évalués pour leur secteur minier sont la Colombie, la RDC, le Ghana, la Guinée, le Maroc, le Mexique, la Birmanie (deux évaluations distinctes, l'une portant sur les pierres précieuses et l'autre sur les mines de cuivre), la Mongolie, le Pérou, le Sénégal, la Tunisie, la Tanzanie et l'Ouganda.
- 7 Les pays évalués pour leur secteur pétrolier et gazier sont l'Azerbaïdjan, la Colombie, la RDC, le Ghana, la Guyane, le Liban, le Mexique, la Birmanie, le Nigeria, le Qatar, le Sénégal, la Tunisie, la Tanzanie et l'Ouganda.
- 8 Les analyse et scores complets du pays, notamment les motifs sous-tendant les résultats et les documents justificatifs, sont disponibles sur les liens suivants [www.resourcegovernanceindex.org/publications-data/country-profile-downloads](http://www.resourcegovernanceindex.org/publications-data/country-profile-downloads) [www.resourcegovernanceindex.org/publications-data/data-workbooks](http://www.resourcegovernanceindex.org/publications-data/data-workbooks) Bien que des profils de pays distincts n'aient pas fait l'objet d'une publication pour les évaluations de la Birmanie, les scores permettent néanmoins de dresser un tableau des progrès réalisés par le gouvernement de la LND, ainsi que de ses lacunes. Les responsables politiques ont cherché à améliorer la gouvernance des ressources naturelles lors des cinq années à la tête du pays.
- 9 Les six nouvelles évaluations sectorielles sont les suivantes : le secteur pétrolier et gazier en Guyane, le pétrole et le gaz au Liban, l'exploitation minière du cuivre en Birmanie, l'exploitation minière au Sénégal, le pétrole et le gaz au Sénégal et l'exploitation minière en Ouganda.
- 10 Natural Resource Governance Institute, 2020-2025 Strategy, (Natural Resource Governance Institute, 2019), [www.resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/nrgi-strategy-2020-2025.pdf](http://www.resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/nrgi-strategy-2020-2025.pdf)
- 11 Les données complètes sur les questions pilotes sont disponibles sur le site [www.resourcegovernanceindex.org/publications-data/data-workbooks](http://www.resourcegovernanceindex.org/publications-data/data-workbooks).
- 12 Carbon Tracker, *New Global Registry of Fossil Fuels to Enable Reserves Transparency* (Carbon Tracker, 2021), [www.carbontracker.org/new-global-registry-of-fossil-fuels-to-enable-reserves-transparency/](http://www.carbontracker.org/new-global-registry-of-fossil-fuels-to-enable-reserves-transparency/)
- 13 Natural Resource Governance Institute, *L'Indice de Gouvernance des Ressources Naturelles : Vers la mise en pratique de réformes légales en Afrique subsaharienne, (2020)*. <https://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/indice-de-gouvernance-des-ressources-naturelles-afrique-subsaharienne>
- 14 Si l'évaluation du secteur pétrolier et gazier de la Tanzanie dans le cadre du RGI 2021 indique une réduction de 10 points de l'écart de mise en œuvre par rapport au RGI 2017, cela n'est pas dû à une amélioration du score attribué à la pratique, mais plutôt à une réduction du score attribué à la législation.
- 15 Amir Shafaie, Moses Kulaba, Kaisa Toroskainen, *Politics Are Holding Back Implementation of Extractive Sector Transparency Rules*, (Natural Resource Governance Institute, 29 septembre 2021), [www.resourcegovernance.org/blog/politics-are-holding-back-implementation-extractive-sector-transparency-rules](http://www.resourcegovernance.org/blog/politics-are-holding-back-implementation-extractive-sector-transparency-rules)
- 16 Jean Pierre Okenda Lohese, Descartes Mponge Malasi, *Politique et pratiques de la RDC en matière de transparence des licences et contrats du secteur extractif*, (Natural Resource Governance Institute, 2020), [www.resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/politique\\_et\\_pratiques\\_de\\_la\\_rdc\\_en\\_matiere\\_de\\_transparence\\_des\\_licences\\_et\\_contrats\\_0.pdf](http://www.resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/politique_et_pratiques_de_la_rdc_en_matiere_de_transparence_des_licences_et_contrats_0.pdf)

- 17 Descartes Mponge Malasi, *Aucune excuse pour le recul dans la transparence de contrats extractifs en République Démocratique du Congo*, (Natural Resource Governance Institute, 2020), [www.resourcegovernance.org/blog/aucune-excuse-recul-transparence-contrats-extractifs-republique-democratique-congo](http://www.resourcegovernance.org/blog/aucune-excuse-recul-transparence-contrats-extractifs-republique-democratique-congo)
- 18 Ministerio de hacienda y crédito público, Informe de Cumplimiento de la Regla Fiscal 2019, (República de Colombia-Ministerio de Hacienda y Crédito Público, 2019), [www.resourcedata.org/document/rgi21-informe-de-cumplimiento-de-la-regla-fiscal-2019](http://www.resourcedata.org/document/rgi21-informe-de-cumplimiento-de-la-regla-fiscal-2019)
- 19 Andrew Bauer, Denis Gyeyir, *Leveraging Extractive Industries to Address Ghana's Fiscal Challenges: Lessons From the Pandemic*, (Natural Resource Governance Institute, 2021), [www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/leveraging-extractive-industries-ghana-fiscal-challenges-lessons-pandemic](http://www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/leveraging-extractive-industries-ghana-fiscal-challenges-lessons-pandemic)
- 20 NRGI, Country Assessments: The Coronavirus Pandemic and Economic Crisis, (Natural Resource Governance Institute, 2021), [www.resourcegovernance.org/analysis-tools/collection/country-assessments-coronavirus-pandemic-economic-crisis](http://www.resourcegovernance.org/analysis-tools/collection/country-assessments-coronavirus-pandemic-economic-crisis)
- 21 OECD, *Corruption in the Extractive Value Chain*, (OECD, 2016), [www.oecd.org/dev/Corruption-in-the-extractive-value-chain.pdf](http://www.oecd.org/dev/Corruption-in-the-extractive-value-chain.pdf)
- 22 Alexandra Gillies, Sebastian Sahla, Matthieu Salomon, Tom Shipley, *Diagnostic de la corruption secteur extractif : outil de recherche et d'action*, (Natural Resource Governance Institute, 2021), [www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/diagnostic-de-corruption-dans-le-secteur-extractif-un-outil-de-recherche-et-action](http://www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/diagnostic-de-corruption-dans-le-secteur-extractif-un-outil-de-recherche-et-action); Alexandra Gillies, *Crude Intentions: How Oil Corruption Contaminates the World* (Oxford University Press, 2020)
- 23 Pour des informations sur les controverses liées à la corruption en Angola, en Indonésie, en Irak, au Nigeria, en République du Congo, en Russie et au Turkménistan, voir : Aaron Sayne, Alexandra Gillies, *Initial Evidence of Corruption Risks in Government Oil and Gas Sales*, (Natural Resource Governance Institute, 2016), [www.resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/nrgi\\_trading-corruption-risk.pdf](http://www.resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/nrgi_trading-corruption-risk.pdf). Des propriétaires réels dissimulés qui se trouvent être des personnes exposées politiquement étaient présents dans plus de la moitié des 100 cas de corruption du secteur extractif que NRGI a analysés. Pour plus d'informations, voir Aaron Sayne, Alexandra Gillies, Andrew Watkins, Douze signaux d'alerte : Risques de corruption dans l'octroi de permis et l'attribution de contrats dans le secteur extractif (Natural Resource Governance Institute, 2017), [www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/douze-signaux-alerte-risques-de-corruption-dans-octroi-de](http://www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/douze-signaux-alerte-risques-de-corruption-dans-octroi-de)
- 24 Des affaires de corruption de grande ampleur et préjudiciables concernant les marchés publics des entreprises publiques se sont produites en Algérie, au Brésil, en Irak et dans de nombreux autres pays. Voir par exemple : Will Fitzgibbon, Oil giant Eni to pay millions over 'sham contracts' in Panama Papers bribery case, (International Consortium of Investigative Journalists, 2020), [www.icij.org/investigations/panama-papers/oil-giant-eni-to-pay-millions-over-sham-contracts-in-panama-papers-bribery-case/](http://www.icij.org/investigations/panama-papers/oil-giant-eni-to-pay-millions-over-sham-contracts-in-panama-papers-bribery-case/); Jonathan Watts, Operation Car Wash: Is this the biggest corruption scandal in history?, (The Guardian, 2017), [www.theguardian.com/world/2017/jun/01/brazil-operation-car-wash-is-this-the-biggest-corruption-scandal-in-history](http://www.theguardian.com/world/2017/jun/01/brazil-operation-car-wash-is-this-the-biggest-corruption-scandal-in-history); Kirstin Ridley, Former Unaoil executive sentenced over \$1.7 billion Iraq bribery plot, (Reuters, 2020), [www.reuters.com/article/us-britain-unaoil-iraq/former-unaoil-executive-sentenced-over-1-7-billion-iraq-bribery-plot-idUSKBN26T2V8](http://www.reuters.com/article/us-britain-unaoil-iraq/former-unaoil-executive-sentenced-over-1-7-billion-iraq-bribery-plot-idUSKBN26T2V8)
- 25 Moran Harari, Andres Knobel, Markus Meinzer, Miroslav Palanský, Ownership registration of different types of legal structures from an international comparative perspective: State of play of beneficial ownership - Update 2020, (Tax Justice Network, June 2020), [www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2020/06/State-of-play-of-beneficial-ownership-Update-2020-Tax-Justice-Network.pdf](http://www.taxjustice.net/wp-content/uploads/2020/06/State-of-play-of-beneficial-ownership-Update-2020-Tax-Justice-Network.pdf)
- 26 Erica Westenberg et Aaron Sayne, *Examen de la propriété réelle : mesures pratiques pour réduire les risques de corruption dans les procédures d'octroi de licences extractives* (Natural Resource Governance Institute, 2018), [resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/examen-de-la-proprieete-reelle-mesures-pratiques-pour-reduire-les-risques](http://resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/examen-de-la-proprieete-reelle-mesures-pratiques-pour-reduire-les-risques)
- 27 Par exemple, six entreprises minières se sont engagées à promouvoir l'adoption au niveau mondial de la transparence et des réformes en matière de propriété réelle, à divulguer les données relatives à la propriété réelle, ainsi que les informations relatives à la propriété de l'entreprise, ainsi qu'à identifier et à utiliser les données relatives à la propriété réelle dans les processus de diligence raisonnable. Voir la déclaration de la part des entreprises à l'adresse suivante : [www.eiti.org/files/documents/statement\\_by\\_companies\\_on\\_beneficial\\_ownership\\_transparency.pdf](http://www.eiti.org/files/documents/statement_by_companies_on_beneficial_ownership_transparency.pdf)
- 28 EITI (2019), Norme ITIE, exigence 2.4 ; FMI (2019), Fiscal Transparency Initiative: Integration of Natural Resource Management Issues, p.7
- 29 Des informations sur NRGI, la pratique de divulgation des contrats, ainsi que d'autres renseignements sont disponibles sur le site [www.resourcecontracts.org/guides](http://www.resourcecontracts.org/guides).
- 30 Natural Resource Governance Institute, (National Oil Company Database, May 2021), [www.nationaloilcompanydata.org/](http://www.nationaloilcompanydata.org/)
- 31 Ecopetrol, *Our Code of Ethics and Conduct*, (Ecopetrol, 2020), [www.ecopetrol.com.co/wps/wcm/connect/a89f70c0-dea0-408b-a58d-1340e58c29af/CodigoINGLESMay02-2020\\_v2.pdf?MOD=AJPERES&attachment=false&id=1609431119760](http://www.ecopetrol.com.co/wps/wcm/connect/a89f70c0-dea0-408b-a58d-1340e58c29af/CodigoINGLESMay02-2020_v2.pdf?MOD=AJPERES&attachment=false&id=1609431119760)

- 32 Aaron Sayne, Alexandra Gillies, Initial Evidence of Corruption Risks in Government Oil and Gas Sales, (Natural Resource Governance Institute, 2016), [www.resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/nrgi\\_trading-corruption-risk.pdf](http://www.resourcegovernance.org/sites/default/files/documents/nrgi_trading-corruption-risk.pdf) ; Department of Justice, Vitol Inc. Agrees to Pay over \$135 Million to Resolve Foreign Bribery Case, (Department of Justice, 2020), [www.justice.gov/opa/pr/vitol-inc-agrees-pay-over-135-million-resolve-foreign-bribery-case](http://www.justice.gov/opa/pr/vitol-inc-agrees-pay-over-135-million-resolve-foreign-bribery-case) ; Christian Berthelsen, Javier Blas, Bob Van Voris, Corrupt Oil Trader Turns On Colleagues in Massive Africa Bribe Case, (Bloomberg, 2021), [www.bloomberg.com/news/articles/2021-09-14/glencore-trader-africa-bribe-case-2021](http://www.bloomberg.com/news/articles/2021-09-14/glencore-trader-africa-bribe-case-2021) ; Chris Prentice, Jonathan Stempel, Former Gunvor employee pleads guilty in Petroecuador bribery case, (Reuters, 2021), [www.reuters.com/article/us-usa-petroecuador-corruption-plea/former-gunvor-employee-pleads-guilty-in-petroecuador-bribery-case-idUSKBN2BT2DR](http://www.reuters.com/article/us-usa-petroecuador-corruption-plea/former-gunvor-employee-pleads-guilty-in-petroecuador-bribery-case-idUSKBN2BT2DR)
- 33 Ghana National Petroleum Corporation, *Crude Oil Sales Report*, (GNPC, 2020), [www.gnpcghana.com/eiti\\_report.html](http://www.gnpcghana.com/eiti_report.html)
- 34 Nigerian National Oil Corporation, *Crude Oil Lifting Profile*, (NNPC, 2020), [www.nnpcgroup.com/EITISupport/Pages/default.aspx](http://www.nnpcgroup.com/EITISupport/Pages/default.aspx)
- 35 Department of Justice, *Vitol Inc. Agrees to Pay over \$135 Million to Resolve Foreign Bribery Case*, (Department of Justice, 2020), [www.justice.gov/opa/pr/vitol-inc-agrees-pay-over-135-million-resolve-foreign-bribery-case](http://www.justice.gov/opa/pr/vitol-inc-agrees-pay-over-135-million-resolve-foreign-bribery-case) ; Christian Berthelsen, Javier Blas, Bob Van Voris, *Corrupt Oil Trader Turns On Colleagues in Massive Africa Bribe Case*, (Bloomberg, 2021), [www.bloomberg.com/news/articles/2021-09-14/glencore-trader-africa-bribe-case-2021](http://www.bloomberg.com/news/articles/2021-09-14/glencore-trader-africa-bribe-case-2021)
- 36 L'Azerbaïdjan, la RDC, la Birmanie, le Nigeria, l'Ouganda et le Sénégal n'ont publié aucune information. Le Liban et la Tanzanie n'ont pas été évalués, car les projets pétroliers et gaziers qui ont suscité des discussions publiques ces dernières années ne se sont pas avérés commercialement viables.
- 37 David Manley, Patrick Heller, *Risky Bet: National Oil Companies in the Energy Transition*, (Natural Resource Governance Institute, 2021), [www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/risky-bet-national-oil-companies-energy-transition](http://www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/risky-bet-national-oil-companies-energy-transition)
- 38 L'Azerbaïdjan, la Colombie, le Ghana et le Mexique ont publié ces informations. La Guyane et le Liban n'ont pas été évalués, car ces pays ne comptent pas d'entreprises publiques dans le secteur du pétrole et du gaz.
- 39 L'Azerbaïdjan, la Colombie et le Qatar ont intégralement publié ces informations. Le Mexique, la Birmanie et le Nigeria ont procédé à des divulgations partielles. La RDC, le Ghana, la Tunisie et la Guyane n'ont publié aucune information de ce type.
- 40 Parmi ces pays figurent l'Azerbaïdjan (2012-15), le Cameroun (2013-16), le Chili (2007-13, sauf 2008), la Côte d'Ivoire (2012-16), l'Iran (1994-98), la Norvège (2012-15), le Timor-Leste (2013-16), le Togo (2011-16) et la Tunisie (1981-99).
- 41 Parmi ces pays figurent le Chili (2011-2012), la Côte d'Ivoire (2012-16), l'Iran (1995-1997), le Togo (2011-16) et la Tunisie (1981-99).
- 42 Voir, par exemple, Alan Roe et Samantha Dodd, *Dependence on Extractive Industries in Lower-Income Countries: The Statistical Tendencies, in Extractive Industries: The Management of Resources as a Driver of Sustainable Development* (Oxford: Oxford University Press, 2018), [www.doi.org/10.1093/oso/9780198817369.003.0002](http://www.doi.org/10.1093/oso/9780198817369.003.0002).
- 43 Agence internationale de l'énergie, *The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions*, (Agence internationale de l'énergie, 2021), [www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions](http://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions)
- 44 Agence internationale de l'énergie, *The Role of Critical Minerals in Clean Energy Transitions*, (Agence internationale de l'énergie, 2021), [www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions](http://www.iea.org/reports/the-role-of-critical-minerals-in-clean-energy-transitions)
- 45 Banque mondiale, *Minerals for Climate Action: The Mineral Intensity of the Clean Energy Transition*, (World Bank, 2020), [www.pubdocs.worldbank.org/en/961711588875536384/Minerals-for-Climate-Action-The-Mineral-Intensity-of-the-Clean-Energy-Transition.pdf](http://www.pubdocs.worldbank.org/en/961711588875536384/Minerals-for-Climate-Action-The-Mineral-Intensity-of-the-Clean-Energy-Transition.pdf)
- 46 Perrine Toledano, Matrin Dietrich Brauch, Solina Kennedy, Howard Mann, *Don't Throw Caution to the Wind: In the green energy transition, not all critical minerals will be goldmines*, (Columbia Center of Sustainable Investment, 2020), [www.ccsi.columbia.edu/content/dont-throw-caution-wind-green-energy-transition-not-all-critical-minerals-will-be-goldmines](http://www.ccsi.columbia.edu/content/dont-throw-caution-wind-green-energy-transition-not-all-critical-minerals-will-be-goldmines)
- 47 Ceci malgré l'établissement d'une exigence de l'ITIE visant la déclaration des paiements au niveau des projets depuis 2016 et des clarifications apportées aux définitions en 2019 pour contribuer à lever les obstacles à cette pratique.
- 48 Pourtant, depuis 2014, des lois sur la divulgation obligatoire au Canada, dans l'Union européenne, en Norvège, au Royaume-Uni et en Suisse ont contraint 1 008 entreprises à divulguer les paiements au niveau des projets à des données gouvernementales totalisant 1,16 billion USD pour leurs opérations dans des pays du monde entier.
- 49 Cartographie de NRGi des liens en aval en Afrique subsaharienne, interne, 2021.
- 50 Voir par exemple : Intergovernmental Forum on Mining, Minerals, Metals and Sustainable Development (IGF), *Guidance for Governments: Local content policies*, (IISD, 2018), [www.iisd.org/system/files/publications/igf-guidance-for-governments-local-content.pdf](http://www.iisd.org/system/files/publications/igf-guidance-for-governments-local-content.pdf)
- 51 Voir par exemple : Olle Östensson, Anton Löf, *Downstream activities: The possibilities and the realities*, (UNU-WIDER, 2017), [www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2017-113.pdf](http://www.wider.unu.edu/sites/default/files/wp2017-113.pdf)

- 
- 52 ITIE, Rapport ITIE 2019 du Sénégal (ITIE, 2020), <https://eiti.org/fr/document/rapport-itie-2019-du-senegal-et-ses-feuilles-donnees-annexes>
- 53 Robert Pitman, Kaisa Toroskainen, *Les dessous des projets extractifs : Pour un suivi des fournisseurs de biens et services du secteur extractif*, (Natural Resource Governance Institute, 2020). [www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/dessous-projets-extractifs-fournisseurs-biens-services](http://www.resourcegovernance.org/analysis-tools/publications/dessous-projets-extractifs-fournisseurs-biens-services)
- 54 Consciente de ces enjeux, depuis 2015, l'ITIE a défini un protocole relatif à la société civile pour évaluer l'espace civique dans ses pays de mise en œuvre.
- 55 CIVICUS, *State of Civil Society Report*, (CIVICUS, 2021), <https://civicus.org/state-of-civil-society-report-2021/>
- 56 CIVICUS, *CIVICUS Monitor: Tracking Civic Space*, (CIVICUS, 2021), [www.civicus.org/index.php/what-we-do/innovate/civicus-monitor](http://www.civicus.org/index.php/what-we-do/innovate/civicus-monitor)
- 57 Voir par exemple : International Center for Not-for-Profit Law, COVID-19 Civic Freedom Tracker, (ICNL, 2021), [www.icnl.org/covid19tracker](http://www.icnl.org/covid19tracker) ; CIVICUS, *Solidarity in the Time of COVID-19: Civil Society Responses to the Pandemic*, (CIVICUS, 2020), [www.civicus.org/documents/reports-and-publications/SOCS/2020/solidarity-in-the-time-of-covid-19\\_en.pdf](http://www.civicus.org/documents/reports-and-publications/SOCS/2020/solidarity-in-the-time-of-covid-19_en.pdf) ; Reporters Sans Frontiers, [www.rsf.org/en/tracker19-Coronavirus-Covid19](http://www.rsf.org/en/tracker19-Coronavirus-Covid19) ; à venir : Centre de ressources sur les entreprises et les droits de l'Homme, COVID-19 : Défenseurs des droits de l'homme et libertés individuelles, (CREDH, 2021), [www.business-humanrights.org/fr/th%C3%A8mes-majeurs/pand%C3%A9mie-de-covid-19-coronavirus/covid-19-les-d%C3%A9fenseurs-des-droits-de-lhomme-et-libert%C3%A9s-civiques/](http://www.business-humanrights.org/fr/th%C3%A8mes-majeurs/pand%C3%A9mie-de-covid-19-coronavirus/covid-19-les-d%C3%A9fenseurs-des-droits-de-lhomme-et-libert%C3%A9s-civiques/)
- 58 Amanda B. Edgell, Jean Lachapelle, Anna Lührmann, Seraphine F. Maerz, Sandra Grahn, Palina Kolvani, Ana Flavia Good God, Martin Lundstedt, Natalia Natsika, Shreeya Pillai, Paul Bederke, Milene Bruhn, Stefanie Kaiser, Cristina Schaver, Abdalhadi Alija, Tiago Fernandes, Hans Tung, Matthew Wilson, et Staffan I. Lindberg, *Pandemic Backsliding: Democracy During Covid-19 (PanDem)*, Version 6. (Varieties of Democracy (V-Dem) Institute 2020), [www.v-dem.net/en/our-work/research-projects/pandemic-backsliding/](http://www.v-dem.net/en/our-work/research-projects/pandemic-backsliding/)

*L'Indice de gouvernance des ressources naturelles est un projet à forte intensité de données, et NRGi s'engage à identifier et à corriger toute erreur que pourrait comporter l'indice. Toutes les erreurs potentielles feront l'objet d'une enquête et d'une vérification. Les résultats de l'ensemble des enquêtes et des corrections seront rassemblés sur le site Web du RGI. Les lecteurs peuvent signaler toute erreur potentielle à l'équipe du RGI à l'adresse [index@resourcegovernance.org](mailto:index@resourcegovernance.org).*





L'Institut de gouvernance des ressources naturelles (NRGI, Natural Resource Governance Institute) est une organisation indépendante à but non lucratif qui aide les populations à tirer le meilleur parti des richesses pétrolières, gazières et minières de leur pays, grâce à la recherche appliquée ainsi qu'à des approches innovantes de renforcement des capacités, de conseil technique et de plaidoyer.

**Pour en savoir plus, rendez-vous sur [www.resourcegovernance.org](http://www.resourcegovernance.org).**

